

Bulletin Municipal



Page 11
Médiathèque



Page 30
OMSCL



Page 34
Tout chat tout



Bains sur Oust

SOMMAIRE

● Édito du Maire	p. 3
● Vie municipale	p. 4
● Les échos du conseil	p. 12
● Tribune Libre	p. 26
● Services municipaux	p. 27
● Intercommunalité	p. 29
● OMSCL	p. 30
● Les écoles	p. 31
● La parole aux associations	p. 33
● En bref	p. 37
● Etat civil	p. 40
● Agenda	p. 40

MAIRIE de Bains sur Oust

Place de la Mairie
35600 Bains sur Oust

Tél : 02 99 91 70 87

Fax : 02 99 91 70 82

e-mail : accueil@bainssuroust.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi :

de 8h30 à 12h (*sauf mercredi*) et de 13h30 à 17h15.

Samedi : de 9h à 12h, *sauf les veilles de fêtes.*

Fermé les samedis de juillet et août.

SERVICES TECHNIQUES

Du lundi au vendredi
de 7H45 à 12h

et de 13h à 17h30

(fermé le mercredi matin)

Le samedi de 9h à 12h

Tél. : 02 99 91 64 51

Portable : 06 80 68 92 10

Fax : 02 99 91 78 95

serutechbainssuroust@orange.fr

Tél. astreintes élus : 06 80 64 43 36

(urgences week-ends et jours fériés)

SAMU : 15 / Police : 17 / Pompiers : 18

Gendarmerie : 02 99 72 16 28

Ambulances YVOIR : 02 99 91 77 92

Ambulances ESNAUD : 02 99 71 35 35

Ambulances PROVOST : 02 99 71 10 82

Défibrillateurs : Mairie, Salle des Sports,
Stade de la Potinais

Bulletin Municipal Juin 2020 N°1

Directeur de la publication :

M. Le Maire

Création graphique et impression :

Arménia Graphic - Pipriac

Tél. 02 99 41 80 66

Crédit photo couverture : Myriam BUSSON

Tirage : 1750 exemplaires



Retrouvez toute l'info
de votre ville sur :

www.bainssuroust.fr

Chers Bainsoises, chers Bainsois,

Cette nouvelle édition du bulletin municipal est l'occasion pour moi de m'adresser à vous une dernière fois en tant qu'élu. En effet, à l'heure où je rédige ces quelques lignes, je vis mes derniers jours en tant que Maire. Je souhaite vous exprimer toute ma reconnaissance pour la confiance que vous m'avez accordée durant ces deux mandats de Maire. Avec mes équipes nous avons travaillé au service de la population dans l'intérêt des Bainsois. Diriger une Commune est un investissement de tous les jours. Ces 12 dernières années ont été riches en émotions, plaisir et motivation.



Actuellement, nous vivons tous une période inédite, la solidarité des Bainsois s'est mise en action dès le début du confinement et c'est avec courage et sans ménagement que nous avons tous ensemble traversé cette période difficile (qui n'est malheureusement pas terminée). Nous espérons maintenant que la situation évoluera dans le bon sens. Je vous souhaite à tous le meilleur pour l'avenir qui se dessine.

« Toute histoire a une fin, mais dans la vie chaque fin annonce un départ » (C. BOBIN), l'heure d'un nouveau départ est arrivé pour moi, je vais à présent vivre ma vie de Bainsois autrement, profiter d'avantage de ma famille et vivre de nouvelles expériences sans vous oublier cependant. Nous continuerons nos échanges d'habitant à habitant de cette belle Commune.

Je souhaite une bonne continuation à l'équipe qui me succède. Je salue l'engagement et le dévouement de Daniel BARRE et de l'ensemble des élus au service de l'intérêt général de Bains-sur-Oust.

Marc DERVAL

Bainsoises, Bainsois,

Cet édito est l'occasion pour moi de m'adresser à vous officiellement pour la première fois. Je souhaite vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée ainsi qu'à mon équipe le 15 mars dernier.

Élu en 2014, j'ai apprécié travailler avec l'équipe municipale sortante, en particulier avec Marc DERVAL, avec qui j'ai beaucoup d'affinités : il a été pour moi un excellent pédagogue pour m'accompagner dans ma nouvelle fonction de Maire, et plus particulièrement en cette période de pandémie, inédite dans notre pays. Son équipe sortante m'a sollicité pour constituer une nouvelle équipe, après réflexion j'ai accepté. Nous serons à votre écoute, disponibles et acteurs de cette nouvelle page qui s'ouvre pour notre Commune. Je m'efforcerai de conduire les débats, avec le souci d'entendre les uns et les autres, chaque avis compte. Toute opposition est constructive, et je serai attentif à ce qu'il en soit ainsi.



En tout état de cause, quelles que soient nos convictions le seul souci qui doit nous animer, c'est le développement social et économique de notre Commune et le bien être des habitants : le bien vivre ensemble ! Dans le même ordre d'idées, il nous faudra encourager et soutenir la vie associative si riche dans notre Commune : les associations sont le relais indispensable à l'action municipale. Leurs initiatives alimentent nos débats et susciteront la mise en œuvre de nouveaux projets.

Le nouveau conseil municipal est en place. Nous sommes en ordre de marche, notre programme a suscité l'aval de la majorité des Bainsoises et Bainsois. Avec mon équipe, nous partageons la volonté de la voir aboutir.

A l'approche de cette nouvelle saison, les membres du conseil municipal et le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter un bel été sous le soleil Bainsois et de bonnes vacances.

Daniel BARRE
M. Le Maire

MAIRIE
 DE
BAINS SUR OUST


35600

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES 2020

Dimanche 15 mars 2020

	Bureau de vote 1 Mairie	Bureau de vote 2 Salle polyvalente	Bureau de vote 3 Ecole	TOTAUX	POURCENTAGE
Nombre d'inscrits	973	966	973	2 912	
Nombre d'abstentions	455	433	428	1 316	
Nombre de votants	518	533	545	1 596	54,81%
Bulletins blancs	2	7	4	13	
Bulletins nuls	1	10	2	13	
Suffrages exprimés	515	516	539	1 570	53,91%

des inscrits

RESULTATS

des inscrits

LISTES	Bureau de vote 1 Mairie	Bureau de vote 2 Salle polyvalente	Bureau de vote 3 Ecole	TOTAUX	POURCENTAGE Suffr. Exprimés	Nombre de sièges Conseil Municipal	Nombre de sièges Conseil Communautaire
01 - BAINS, naturellement M. CARREAU Jean-Marc	142	128	123	393	25,03%	3	0
02 - Agissons ensemble pour tous Mme HURTEL Isabelle	88	103	144	335	21,34%	2	0
03 - Compétences et dynamisme au service de BAINS-SUR-OUST M. BARRE Daniel	285	285	272	842	53,63%	18	3
TOTAUX	515	516	539	1570	100,00%	23	3

ELECTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Présents : Daniel BARRE – Marie-Laure PONDARD - Philippe RENAUD - Dominique HEMERY – Philippe ELLEOUET - Nathalie MORICE - Didier LE STUNFF - Marie-Christine PRAUD - Gilbert GUÉRIF - Marie-Armelle JOLLY – Joël CRUBLET – Maryse ROYER – Patrick FONTAINE - Marine GOYON - Jean-François HÉLIN - Christine CHÉRAUD – Hervé BÉRARD - Françoise GUYOT - Jean-Marc CARREAU – Florence SPANNEUT - Benoît DAVID - Isabelle HURTEL et Patrice MENU.

Secrétaire : Marine GOYON

Assesseurs : Patrick FONTAINE, Isabelle HURTEL

ELECTION DU MAIRE

Sous la Présidence de Monsieur Didier LE STUNFF, Doyen de l'assemblée

Candidature unique : Monsieur Daniel BARRE

Résultats du premier tour de scrutin

Séance du Conseil municipal - Mercredi 27 mai 2020 -19h30

Salle des sports, Rue de Munchouse

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	23
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	6
Nombre de suffrages exprimés	17
Majorité absolue	9
Nombre de suffrages obtenus par le candidat, Monsieur Daniel BARRE	17

Monsieur Daniel BARRE a été proclamé Maire et immédiatement installé.

ELECTION DES ADJOINTS

Sous la Présidence de Monsieur Daniel BARRE, Maire

Nombre d'Adjointes :

Le Conseil Municipal a fixé à 6 (six) le nombre des Adjointes au Maire de la Commune.

Résultats du vote :

VOTANTS : 23

POUR : 21

CONTRE : 0

BLANCS : 2

Election des Adjointes :

Candidature unique : Liste présentée par Madame Marie-Laure PONDARD

- Marie-Laure PONDARD
- Philippe RENAUD
- Dominique HEMERY
- Philippe ELLEOUET
- Nathalie MORICE
- Didier LE STUNFF

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	23
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	1
Nombre du suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	5
Nombre de suffrages exprimés	17
Majorité absolue	9
Nombre de suffrages obtenus par la candidate, Madame Marie-Laure PONDARD, tête de liste	17

Ont été proclamés Adjointes et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Marie-Laure PONDARD. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-après :

- Marie-Laure PONDARD
- Philippe RENAUD
- Dominique HEMERY
- Philippe ELLEOUET
- Nathalie MORICE
- Didier LE STUNFF



L'équipe Municipale



Daniel BARRE
Maire



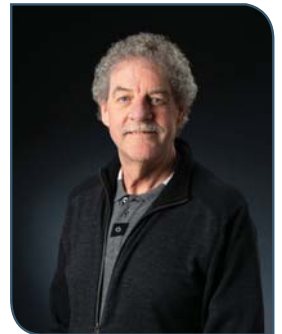
Marie-Laure PONDARD



Philippe RENAUD



Dominique HEMERY



Philippe ELLEOUE



Nathalie MORICE



Didier LE STUNFF



Marie-Christine PRAUD



Gilbert GUÉRIF



Marie-Armelle JOLLY



Joël CRUBLET



Maryse ROYER



Patrick FONTAINE



Marine GOYON



Jean-François HÉLIN



Christine CHERAUD



Herué BÉRARD



Françoise GUYOT



Jean-Marc CARREAU



Florence SPANNEUT



Benoît DAVID



Isabelle HURTEL



Patrice MENU

Permanences Maires-Adjoints et sur rendez-vous

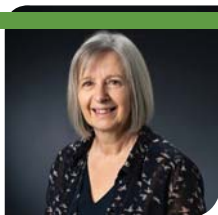
Les adjoints



Daniel BARRE, Maire

Mardi matin et vendredi matin de 9h à 12h

Le samedi matin uniquement sur rendez-vous



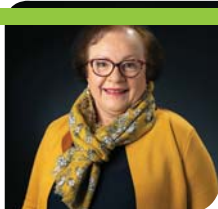
Marie-Laure PONDARD,
1^{ère} adjointe

Vendredi matin de 9h à 12h
Finances - éducation jeunesse
- conseil municipal des jeunes



Philippe RENAUD,

Mardi matin de 9h à 12h
Voirie – sécurité – personnel
technique – suivis chantiers



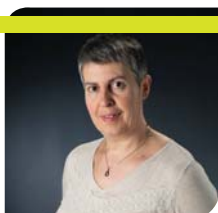
Dominique HEMERY,

Mercredi matin de 9h à 12h
Culture – info com –
patrimoine – camping -
tourisme



Philippe ELLEOUET,

Jeudi matin de 9h à 12h
Sports – animations –
assemblée de quartier -
OMSC



Nathalie MORICE,

Samedi matin de 9h à 12h
C.C.A.S. – affaires sociales –
santé – services à la personne



Didier LE STUNFF,

Lundi matin de 9h à 12h
P.L.U. – patrimoine bâti –
urbanisme – aménagement
du territoire – cadre de vie –
espace rural environnement
– maisons fleuries



En juillet et août, la mairie est fermée le samedi. Le maire et les adjoints qui assurent une permanence le samedi matin ne recevront que sur rendez-vous.

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

1) COMMISSION VOIRIE - SÉCURITÉ :

- PHILIPPE RENAUD
 - Voirie, réseau routier
 - Sécurité
 - Suivis de chantiers

2) COMMISSION CADRE DE VIE :

- DIDIER LE STUNFF
 - Urbanisme
 - Aménagement du territoire
 - Environnement
 - Espace rural
 - Patrimoine bâti

3) COMMISSION ÉDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE :

- MARIE-LAURE PONDARD
 - Enfance
 - Jeunesse
 - CMJ
 - Éducation

4) COMMISSION AFFAIRES SOCIALES :

- NATHALIE MORICE
 - Santé et handicap
 - Services à la personne

5) COMMISSION VIE QUOTIDIENNE - ASSOCIATIVE ET COMMUNALE :

- PHILIPPE ELLEQUET
 - Animations
 - Associations
 - Assemblées de quartier

6) COMMISSION COMMUNICATION - TOURISME - CULTURE ET PATRIMOINE :

- DOMINIQUE HEMERY
 - Info/com
 - Culture
 - Tourisme / camping
 - Animation patrimoine

7) COMMISSION FINANCES - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

- DANIEL BARRE,
MARIE-LAURE PONDARD



Constitution des commissions municipales

Vous avez la possibilité de vous inscrire en mairie pour participer aux commissions municipales avant le 1^{er} septembre.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 20 février 2020, a validé le compte administratif de la Commune pour le fonctionnement et l'investissement, par un vote acquis à l'unanimité.

La section de fonctionnement nous laisse un excédent de 616 245 €* , montant transféré en section Investissement du budget primitif 2020 et 571 275 € en excédent d'investissement repris en recette (investissement de BP 2020). Les investissements « nets » pour 2019 représentent 1 499 076 € (2018 : 919 544 €) et le remboursement en capital de notre dette pour 174 653 €.

Les principales masses de nos investissements 2019 (hors opérations d'ordre) :

- Bâtiments / Terrains 1 050 956 €
- Voirie / Réseau 172 217 €
- Mobilier / Matériel et divers 66 070 €
- Acquisition foncière 198 001 €
- Urbanisme 11 832 €

Ceux-ci ont été financés par :

- Des subventions 381 995 €
- FCTVA / Taxe locale d'Aménagement 128 671 €
- Excédent 2018 822 907 €
- Autofinancement 165 503 €

La section de fonctionnement dégage sur 2019 un excédent de 616 245 € reportés en section d'investissement 2020 et un excédent d'investissement de 571 275 € repris à l'article 001 (recettes) de la section d'investissement du budget primitif 2020.

Budget 2019

● ENDETTEMENT COMMUNAL

	Emprunts réalisés	Capital dû	Remboursement annuel
31/12/2016	0 €	2 549 034 €	387 589 €
31/12/2017	500 000 € (3)	2 742 209 €	334 065 €
31/12/2018	0 €	2 482 249 €	255 014 €
31/12/2019	0	2 303 046 €	244 014 €

Financement investissements 2017 (3)

Réalisation prêt en février 2020 :

500 000 € / 20 ans : financement maison de santé

300 000 € / 20 ans : financement médiathèque



COVID 19 - confinement -

Des opérations de soutien à nos aînés, aux commerçants et aux entreprises Bainsoises

Cette période troublée a été l'occasion, pour la commune, de mettre en place des actions de solidarité et de soutien en complément des actions portées individuellement. Il est important de souligner toutes les démarches individuelles prises spontanément par nos concitoyens afin de soutenir tantôt un membre de sa famille, tantôt un voisin.

Une veille téléphonique ;



C'est ainsi, que dans un premier temps, s'est mise en place une organisation structurée destinée à assurer une veille téléphonique hebdomadaire auprès de nos aînés et des personnes « isolées ». La commune a donc été divisée, géographiquement, en 8 secteurs qui ont été pourvus de référents (des élus de l'ancienne et de la nouvelle municipalité) dont la « mission » était d'établir un lien téléphonique avec les personnes identifiées et volontaires. Cette initiative a connu un franc succès et les retours des personnes bénéficiaires ont été très positifs.

Un portage de courses ;



Un service de portage de courses a également été mis en place en s'appuyant sur la même organisation. Ainsi quelques enfants vivant trop loin ont pu faire une commande de courses dans les magasins du territoire et les référents du secteur identifié ont pu récupérer la commande et la livrer à la maman ou au papa qui rencontrait des problèmes pour s'approvisionner.

Une réserve civique ;

Une réserve civique communale a vu le jour pendant le confinement, suite aux appels lancés sur le site internet et le site de la commune. C'est une quinzaine de personnes qui se sont positionnées avec beaucoup de générosité, mettant au service de nos administrés leurs compétences, en cas de besoin. Tous n'ont pas été sollicités mais restent identifiés si de nouveaux besoins se faisaient sentir. Merci encore à eux pour leur dévouement. Il est à noter que certaines personnes habitant des communes voisines se sont spontanément inscrites sur cette réserve Bainsoise.



Un soutien aux activités de santé et économique



Cette période a également fait l'objet d'une attention particulière de nos élus en direction de nos services de santé, de nos commerçants et de nos entreprises. Des contacts téléphoniques réguliers ont été instaurés, des dons de gel ou solution hydro alcoolique, de masques et de visières ont pu être rapidement mis en place afin d'approvisionner les structures dans le besoin, chaque semaine depuis le début jusqu'à la fin du confinement.

L'ouverture des marchés



Le marché du jeudi soir et l'accueil des ambulants sur notre place Nominoë ont été largement soutenus pour que très vite ces activités marchandes puissent reprendre. Des protocoles de sécurité et de distanciation ont dû être établis afin de permettre une ouverture rapide.

Une fabrication de masques en tissu à grande échelle



Afin de répondre aux enjeux du déconfinement et de permettre à chaque citoyen Bainsois de reprendre ses activités, la municipalité a décidé d'engager une production de masques pour répondre à la sécurisation de chacun au 11 mai dernier. Ainsi, grâce à l'engagement d'un réseau de 60 couturières bénévoles, ce sont près de 3500 masques pour adultes et enfants de 7 ans et plus qui ont été réalisés. Ce travail titanesque a permis d'offrir à une très grande majorité des Bainsois(es) un masque avant le 11 mai (date du déconfinement). Ces masques ont également été distribués par des élus volontaires sur les différents secteurs déjà identifiés.



Coronavirus

Point sur les travaux en cours

La crise sanitaire que nous rencontrons et les mesures de confinement qui ont été imposées ont perturbé notre quotidien depuis le 17 mars dernier. De nombreuses activités économiques ont ralenti ou stoppé et le secteur du bâtiment n'a pas échappé à cela. C'est donc logiquement que tous les chantiers en cours sur la commune se sont retrouvés à l'arrêt ou presque.

LA MAISON MÉDICALE :



L'impact de cette crise se fera probablement moins sentir sur le chantier de la maison médicale. En effet les travaux de maçonnerie entamés au moment du confinement ont été terminés.

La fin des travaux étant programmée pour l'année prochaine, il est possible que les délais soient tenus si les conditions de reprises d'activités s'améliorent. Mais la prudence s'impose, patience...

LE SITE DE L'ILE AUX PIES :

Les travaux qui devaient débuter en début d'année ont été largement perturbés, dans un premier temps par les inondations puis par la crise sanitaire. Tous les aménagements programmés se sont retrouvés à l'arrêt hormis les éléments en construction dans les entreprises qui sont restés en fonctionnement.

A ce jour, le restaurant « Ô Pies gourmandes » est sorti de terre pour être opérationnel. Les mobiliers et les jeux extérieurs sur la plaine et l'espace de jeux seront posés pour l'été. Par contre, les travaux impliquant du terrassement et des plantations sont reportés à la fin de la saison estivale. Ainsi, les réfections de parkings, les créations de cheminements, la création de la baignade aménagée et le reste des travaux programmés dans et à l'extérieur du camping sont décalés pour une reprise en septembre.

LA MÉDIATHÈQUE :

La crise a également impacté l'avancement des travaux de la médiathèque et les protocoles de reprise des activités imposent, entre autres, une limitation au niveau de la co-activité. Cette contrainte a pour conséquence de segmenter les interventions de chaque entreprise sur le chantier et donc d'étaler la durée des travaux. La médiathèque, dont la réception était prévue pour la fin juillet ne pourra donc pas ouvrir ses portes comme prévu et verra son ouverture décalée après la prochaine rentrée scolaire de septembre.

Travaux



SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2019
✓ FONCIER
2019.152/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption parcelles MN 226 et 227

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

2019.153/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption parcelles MN 139 et 140

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

2019.154/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption parcelles MN 222 et 223

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

2019.155/ DEMANDES DE CESSION D'EMPRISES OU CHEMINS COMMUNAUX

N°	NOM ET PRENOM	ADRESSE PROPRIETAIRE	N° EMPRISE CHEMIN - VOIE	ADRESSE EMPRISE CHEMIN - VOIE
1	EYBORD Maryvonne	37 Rue du Val des Dames 77220 TOURNAN EN BRIE	V.C. n° 119	La Ruée
2	GILLET Bernard	8 Impasse de St Meen 35600 BAINS SUR OUST	V.C. n° 44	8 Impasse de St Meen
3	GRAFFE Pierre-Yves	72 Church Road Worcester Park - Royaume Uni	C.R. n° 346	La Coudrais
4	SODY Charles	10 Grée la Roche du Theil 35600 BAINS SUR OUST	V.C. n° 101	17 La Ruée
5	BORDIER Gildas	30 Le Bléheu 35600 BAINS SUR OUST	V.C. n° 74	Le Quilien du Bléheu
6	ROBIN Nicolas	6 La Chesnais 35600 BAINS SUR OUST	C.R. n° 359	La Coudrais

7	SCI COMMUNAUTE ANARKHIA - MORELLEC Michelle	4 Rue Charles Sillard 35600 REDON	V.C. n° 28	Boué d'Hors
8	MARTEL Bruno	21 La Picotterie 35600 BAINS SUR OUST	V.C. n° 19	Colomel
9	EPAILLARD Arnaud	12 Rue Jules César 75012 PARIS	V.C. n° 119	La Ruée
10	OUDEYER Jacques	18 Rue de la Poste 35600 BAINS SUR OUST	MN n° 618	18 Rue de la Poste
11	NIZAN Frédéric	La Garinais 35600 BAINS SUR OUST	V.C. n° 132	La Garinais

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ donner un accord de principe pour étudier ces ventes, sachant que chaque demande sera instruite en fonction de l'usage, des riverains et des réseaux ;

- ♦ d'engager la procédure d'enquête publique préalable à l'aliénation de ces emprises, voies ou chemins,

déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature de toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

2019.156/ ACQUISITION FONCIERE « La Chesnais » : régularisation cadastrale

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ valider l'acquisition des emprises telles qu'indiquées ci-dessus ; ceci en vue de régulariser la situation cadastrale par rapport à la voirie communale ;

- ♦ d'adopter le prix d'acquisition à 9 € le m², sachant que les frais de géomètre et notaire seront à la charge de la Commune ;

- ♦ classer les nouvelles parcelles (issues de cette division) dans le domaine public de la voirie communale ;

- ♦ déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – à signer l'acte notarié de transfert de propriété et toutes pièces annexes relatives à la présente affaire.

✓ PROJETS / TRAVAUX
2019.157/ TRAVAUX MEDIATHEQUE : Sous-traitance lot 11 « revêtements sols - faïence »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le

Conseil Municipal décide de :

- ♦ valider l'acte de sous-traitance présenté par l'entreprise MARIOTTE, tel que mentionné ci-dessus ;
- ♦ déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint - pour intervenir à la signature dudit acte de sous-traitance et de toutes pièces annexes relatives à la présente affaire

2019.158/ TRAVAUX MEDIATHEQUE : Avenants au marché de travaux Lot 9

N° A V	N° L O T	ENTRE PRISE	OBJET AVENANT	MONTANT AVENANT € HT	MONTANT MARCHÉ € HT	% AVENANT
2	9	LEGAL	TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES – CHOIX TECHNIQUES Doublage sur ossature. Bandes armées	11 507.00€	43934.40€	26.19 %

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (18 voix POUR et 1 abstention), le Conseil Municipal décide :

- ♦ d'adopter l'avenant ci-dessus présenté ;
- ♦ de déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint - pour intervenir à la signature dudit avenant et de toutes pièces annexes relatives à la présente affaire.

2019.159/ TRAVAUX ATELIER TECHNIQUE : Avenant au marché de travaux Lot 2 « Gros œuvre »

N° A V	N° L O T	ENTRE PRISE	OBJET AVENANT	MONTANT AVENANT € HT	MONTANT MARCHÉ € HT	% AVENANT
1	2	S.R.P.	Murets aggro contre existant	4 333.54€	33 639.30€	12.88 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ d'adopter l'avenant ci-dessus présenté ;
- ♦ de déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint - pour intervenir à la signature dudit avenant et de toutes pièces annexes relatives à la présente affaire.

2019.160/ PROJET AMENAGEMENTS SITE DE L'ILE AUX PIES : Mission de Coordination S.P.S

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier cette mission CSPS à ladite société pour le montant des honoraires précisé ci-dessus.

2019.161 PROJET AMENAGEMENTS SITE DE L'ILE AUX PIES : Poste de secours - container

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil

Municipal décide de valider ce devis après une négociation finale.

✓ **BUDGETS / FINANCES**

2019.162 BP 2019 COMMUNE : décision modificative n° 2

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la présente décision modificative pour l'ajustement de crédits budgétaires, tel qu'indiqué ci-après.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	Libellé article	Montant	article	Libellé article	Montant
Ch.011	Charges à caractère général		ch.013	Atténuations de charges	
60621	Combustible	6 000	6419	Rbsmt rémunération du personnel	18 000
60623	Alimentation	4 000			
60628	Autres fournitures non stockées	8 000	Ch.70	Vente produits, prestations services	
60633	Fournitures de voirie	- 8 000	70631	Redevances et droits - Sport	2 000
6135	Locations mobilières	4 000	70632	Redevances - loisirs	- 15 000
615221	Entretien bâtiments publics	3 000	Ch.73	Impôts et taxes	
615228	Entretien autres bâtiments	7 000	73224	Fonds Départemental DMTO	- 70 000
6188	Autres frais divers	- 5 000	7381	Taxe add. aux droits de mutation	125 000
6226	Honoraires	8 000			
6228	Divers	- 4 000			
6247	Transports collectifs	6 000			
6283	Frais nettoyage locaux	- 10 000	Ch.74	Dotations et participations	
62878	Rbsmt frais autres organismes	2 000	74718	Autres participations état	15 000
6288	Autres services extérieurs	- 14 000	7484	Dotation de recensement	6 000

			Ch.77	Produits exceptionnels	
Ch.023	Virement à la section Investissement		7713	Libéralités reçues	2 000
023	Virement à la section Investissement	103 000	7788	Produits exceptionnels divers	7 000
Ch.65	Autres charges de gestion courante				
6558	Autres contributions obligatoires	- 5 000			
65748	Subventions	- 10 000			
Ch.67	Charges exceptionnelles				
678	Autres charges exceptionnelles	- 5 000			
TOTAL		90 000	TOTAL		90 000

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	Libellé article	Montant	article	Libellé article	Montant
OPERATIONS FINANCIERES			OPERATIONS FINANCIERES		
			021	Virement du Fonctionnement	103 000
			10222	Fonds compensation TVA	20 000
130 - BATIMENTS COMMUNAUX			OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES		
21311	Hôtel de ville		1641	Emprunts	
2138	Autres constructions				
909 - ECOLE PUBLIQUE ET CENTRE DE LOISIRS			921 - SALLE POLYVALENTE		
2183	Matériel bureau et informatique	6 000			
2313	Travaux construction	30 000			
915 - AMENAGEMENT DU BOURG			923 - MAISON DE SANTÉ		
2315	Installations, matériel et outillage		1312	Région - contrat partenariat	100 000

916 - STADE MUNICIPAL					
2188	Autres immobilisations corporelles				
2313	Travaux construction	25 000			
917 - SALLE DES SPORTS					
21318	Autres bâtiments publics	10 000			
918 - ACQUISITIONS DIVERSES			OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES		
2051	concessions et droits similaires informatique	2 000	1641	Emprunts	86 000
2158	Matériel et outillage technique	5 000			
2183	Matériel bureau et informatique	6 000			
2188	Autres immobilisations corporelles	10 000			
921 - SALLE POLYVALENTE					
2313	Travaux construction	25 000			
924 - DISPOSITIFS INCENDIE					
21568	Matériel et outillage incendie	50 000			
926 - SITE ILE AUX PIES			926 - SITE ILE AUX PIES		
2188	Autres immos corporelles	- 50 000	1312	Subvention Région	50 000
2312	Aménagements de terrains	320 000	1313	Subvention Département	80 000
OPERATIONS D'ORDRE (chapitre 041)			OPERATIONS D'ORDRE (chapitre 041)		
TOTAL		439 000	TOTAL		439 000

2019.163/ BP 2019 CAMPING : décision modificative n° 1

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la présente décision modificative pour l'ajustement de crédits budgétaires, tel qu'indiqué ci-après.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	Libellé article	Montant	article	Libellé article	Montant
Ch.011	Charges à caractère général		Ch. 75	Autres produits des gestions courantes	
6135	Locations mobilières	1 000	7552	Prise en charge déficit - COMMUNE	3 500
61521	Entretiens de terrains	2 500			
TOTAL		3 500	TOTAL		3 500

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	Libellé article	Montant	article	Libellé article	Montant
9001 - AMENAGEMENT TERRAIN			9001 - AMENAGEMENT TERRAIN		
2312	Aménagements de terrains	100 000	1312	Subvention Région	30 000
			1313	Subvention Département	40 000
			1641	Emprunts	30 000
TOTAL		100 000	TOTAL		100 000

2019.164 / TARIFS COMMUNAUX : location de la maison des associations

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs de location de la maison des associations, qui prendront effet au 1er janvier 2020, de la façon suivante :

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Association (réunion, AG...)	GRATUIT	44.50 €
Réunion - Entreprises / professionnels.	54.00 €	107,50 €
Spectacle payant / conférence payante	44,50 €	128.50 €
Jeux de société	43.50 €	128.50 €
Vin d'honneur *	34.00 €	65.00 €
Actions professionnelles (formation, recrutement, conférence...)	GRATUIT	GRATUIT
Apéritif déjeunatoire ou apéritif dinatoire	76.00 €	
Buffet froid, sans cuisine, uniquement pour les A.G. des associations de Bains	GRATUIT	
Séances à caractère politique et confessionnel		
Réunion de travail		55.50 €
Réunion publique		154.50 €

2019.165/ TARIFS COMMUNAUX : location de la salle des sports

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs de location de la salle des sports, qui prendront effet au 1er janvier 2020, de la façon suivante :

	ASSOCIATIONS BAINSOISES
Spectacle, concert ou festival 1 jour	430 €
Festival 2 jours	645 €
Forum / exposition	114 €
Activité sportive exceptionnelle	226 €

2019.166/ TARIFS COMMUNAUX : location de la structure annexe « Les Halles du Lavoir »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs de location de la structure annexe « Les halles du Lavoir », qui prendront effet au 1^{er} janvier 2020, de la façon suivante :

	ASSOCIATIONS BAINSOISES
Loto	Gratuit
Spectacle, concert ou festival 1 jour	
Festival 2 jours	
Forum / exposition	
Forfait chauffage / Jour	160 €

2019.167/ TARIFS COMMUNAUX : location de la salle de l'Oust

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs de location de la salle de l'Oust, qui prendront effet au 1^{er} janvier 2020, de la façon suivante :

	COMMUNE	HORS - COMMUNE
Association	GRATUIT	
Vin d'honneur *	28,50 €	
Conférence payante	38,50 €	
Actions professionnelles (formation, recrutement, conférence...)	GRATUIT	
Séance à caractère politique et confessionnel		
Réunion de travail (1)	28,50 € (1)	
Réunion publique	77,50 €	

(1) SPÉCIFICITÉ 2020 :
ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 et 22 MARS 2020

Dans le cadre de ces élections et concernant les réunions de travail, la salle de l'Oust pourra être mise à disposition gratuitement à raison de :

4 réunions avant le 1^{er} tour et 1 réunion avant le 2^{ème} tour, ce, pour chacune des listes en présence - égalité de traitement – et selon les disponibilités de la salle.

2019.168/ TARIFS COMMUNAUX : location de la salle polyvalente

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs de location de la salle polyvalente, qui prendront effet au 1^{er} janvier 2020, de la façon suivante :

	PARTICUL. COMMUNE	ASS. COM. avec CUIS.	ASS. COM. sans CUIS.	PART. et ASS. HORS COM.
ASSOCIATIONS - REUNIONS	Frais de nettoyage *	frais de nettoyage *	Frais de nettoyage *	172 €
EXPOSITION SANS VENTE				
SPECTACLES PAYANTS	185 €	160 €	136 €	345 €
BAL PAYANT				
- Matinée ou soirée	351 €	328 €	306 €	809 €
- Matinée et soirée	410 €	379 €	359 €	925 €
JEUX DE SOCIETE	185 €	160 €	136 €	345 €
VIN D'HONNEUR	143 €	122 €	100 €	187 €
SEANCE A CARACTERE POLITIQUE ET CONFESSIONNEL (1)	494 € - tarif unique pour tous les demandeurs (1)			
ACTIONS PROFESSIONNELLES (formation, recrutement, conférence...)	GRATUIT			

ACTIONS PROFESSIONNELLES (formation, recrutement, conférence...)	GRATUIT			
BANQUETS ET MARIAGES (cuisine comprise)				
- Forfait soirée	301 €	277 €	251 €	488 €
- Forfait journée	373 €	344 €	323 €	645 €
- lendemain	150 €	149 €	149 €	406 €
BUFFET FROID, sans cuisine	206 €	185 €	162 €	371 €
FETE DES CLASSES - 1 décennie	260 €			
FETE DES CLASSES - toutes décennies	GRATUIT - frais de nettoyage *			
SEANCE A CARACTERE PUBLIC ET COMMERCIAL				
- Journée de 8 H à 19 H	504 €	478 €	451 €	809 €
- demi-journée	296 €	408 €	245 €	467 €
SUPPLEMENT POUR UTILISATION CUISINE	95 €			137 €
PETITE SALLE	59 €			92 €
SONORISATION	55 €	50,50 €	50,50 €	61 €
CEREMONIE CIVILE OBSEQUES	GRATUIT			GRATUIT **
CAUTION : 500 euros dans tous les cas				

(1) SPÉCIFICITÉ 2020 :
ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 et 22 MARS 2020

Dans le cadre de ces élections et concernant les réunions publiques, la salle polyvalente pourra être mise à disposition gratuitement à raison de :

1 réunion publique avant le 1^{er} tour et 1 réunion publique avant le 2^{ème} tour, ce, pour chacune des listes en présence - égalité de traitement – et selon les disponibilités de la salle.

2019.169/ TARIFS COMMUNAUX : Espace multimédia

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs de l'espace multimédia, qui prendront effet au 1^{er} janvier 2020, de la façon suivante :

Abonnement par an et par famille	10,65 €
Abonnement pour personnes extérieures à la commune, faisant partie d'une Association bainsoise	13,15 €

Personnes extérieures à la commune ne faisant pas partie d'une association bainsoise	15,30 €
Connexion internet gratuite la 1 ^{ère} heure et ensuite :	GRATUIT

Les tarifs des droits de place – hors marché, comme suit :

Pour les occasionnels et les petits cirques (par séance)	32.85 €
--	---------

2019.172/ TARIFS COMMUNAUX : concessions cimetièr
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2020 les tarifs des concessions du cimetière, comme suit :

Concession 2 m ² / 30 ans	202 €
Concession 2 m ² / 50 ans	303 €
Concession enfant / 30 ans	101 €
Concession enfant / 50 ans	202 €
Concession cave-urne / 30 ans	151,50 €
Concession cave-urne / 50 ans	252,50 €
Concession Columbarium / 15 ans	252,50 €
Concession Columbarium / 30 ans	353,50 €

IMPRESSIONS (maintien des tarifs) :

Laser noir et blanc	0,20 €	Jet d'encre couleur	0,50 €
Impression jet d'encre noir et blanc	0,40 €	Jet d'encre couleur sur papier photo	0,95 €
1 page couleur sans image	0,40 €	Impression sur feuille bristol de couleur	0,70 €

2019.170/ TARIFS COMMUNAUX : photocopies et télécopies

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs des photocopies noir et blanc et télécopies déliurées au public et aux associations, comme suit :

	Format	Prix public	Prix associations de BAINS SUR OUST	
			Les 150 premières, en A4, sont gratuites	
			Papier non fourni	Papier fourni
PHOTOCOPIES noir et blanc	A4	0.20 €	0.03 €	0.01 €
	A4 recto-verso	0.30 €	0.04 €	0.02 €
	A3	0.40 €	0.06 €	0.03 €
	A3 recto-verso	0.60 €	0.08 €	0.04 €
TELECOPIE	La page A4	0.20 €	Gratuit	

ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS : 0,18 € par photocopie en noir et blanc

2019.171/ TARIFS COMMUNAUX : Droits de place – hors marché

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2020,

2019.173/ TARIFS COMMUNAUX : centre de loisirs Nominœ
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2020, les tarifs du centre de loisirs Nominœ comme suit :

Quotient familial CAF ou MSA	tranche 1	tranche 2	tranche 3	tranche 4	tranche 5
	0 à 610	611 à 850	851 à 1050	1051 et plus	extérieure
JOURNÉE Sans repas	8.25 €	8,75 €	9,75 €	10.75 €	12,55 €
$\frac{1}{2}$ JOURNÉE Sans repas	4.35 €	4,85 €	5,35 €	5.85 €	6,95 €

Auquel s'ajoute, s'il y a lieu, le prix du repas qui est fixé à 3,95 €.

Dégressivité de 0,50 € pour le 2^{ème} enfant et 1 € pour le 3^{ème} enfant et plus, sur des présences identiques des enfants, à la journée, avec ou sans repas.

Des forfaits sont ajoutés aux tarifs indiqués ci-dessus en cas d'organisation :

- ♦ d'un mini camp : forfait supplémentaire de 10 € par nuit et par enfant
- ♦ d'une nuit sous tente : forfait supplémentaire de 6 € par nuit et par enfant
- ♦ d'une soirée (activité qui se déroule après le centre de loisirs pour se terminer vers 21h) : forfait supplémentaire de 4 € par enfant.

Les familles titulaires de bons vacances (CAF ou MSA) peuvent bénéficier de tarifs variables selon les caisses. Dans ce cas, elles se renseignent directement au secrétariat du centre de loisirs Nominœ.

2019.174/ TARIFS COMMUNAUX : accueil de loisirs ados

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2020, les tarifs de l'accueil de loisirs Ados – espace jeunes -

comme suit :

Quotient familial CAF ou MSA	tranche	tranche	tranche	tranche
	1	2	3	4
	0 à 850	851 à 1050	1051 et plus	extérieur
Cotisation annuelle	1.00 €			
TARIF A	3.00 €	3.00 €	3,25 €	3.75 €
TARIF B	4,50 €	5.00 €	5,50 €	7.75 €
TARIF C	8,50 €	9,50 €	10,50 €	12.25 €
TARIF D	12,25 €	13,75 €	15,25 €	19.00 €
TARIF E	16,00 €	18,00 €	20,00 €	24.00 €
TARIF F	20,00 €	22,50 €	25,00 €	30.00 €

Cette grille tarifaire tient compte du coût des activités (notamment si entrée payante et transport – minibus communal ou car).

EXEMPLES D'ACTIVITES :

- **TARIF A** : sport collectif, loisirs créatifs, multimédia, escalade, tir à l'arc (à Bains-sur-Oust)
- **TARIF B** : VTT, piscine, cinéma, soirées, sorties avec entrée à payer
- **TARIF C** : golf, paintball en salle, lazer, bowling, patinoire (déplacement avec le minibus)
- **TARIF D** : Soccer, paintball, accrobranche, bowling (déplacement en car),
- **TARIF E** : Lazer (à Rennes)
- **TARIF F** : Karting, Cobac parc, TSN 44, Indian Forest.

Un forfait supplémentaire de 10 € par nuit et par participant est ajouté aux tarifs indiqués ci-dessus en cas d'organisation d'un mini camp.

Il est précisé, d'autre part, que les bons vacances ne sont applicables qu'à partir du tarif B.

2019.175/ TARIFS COMMUNAUX : camping municipal

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2020, les tarifs du camping municipal de l'île aux Pies comme suit :

PAR NUITEE	TARIFS T.T.C.
Campeur (à partir de 7 ans)	4.00 €
Enfant (de 3 à 6 ans) *	2.80 €
Voiture	1.60 €
Emplacement	2.25 €
Branchement électrique	2.90 €
Douche non campeur	2,15 €
TARIF GROUPE (à partir de 10) avec 2 véhicules hors branchement électrique	3,90 €
FORFAIT 2 campeurs - 1 emplacement sans véhicule - sans branchement électrique	8,40 €

FORFAIT 2 campeurs - 1 emplacement 1 voiture - sans branchement électrique	9.30 €
FORFAIT 2 campeurs - 1 emplacement 1 camping-car - sans branchement électrique	9.75 €
TARIF SPECIFIQUE LONG SEJOUR dans le cadre d'une activité professionnelle **	Application de 50% du tarif à partir de la 2 ^{ème} semaine**
Garage mort - juillet et août	3,80 €
Garage mort - autres mois	2,15 €

* gratuit pour les enfants de moins de 3 ans

** L'application du tarif professionnel se fera sur présentation d'un justificatif de l'employeur.

Pour information : taxe de séjour REDON AGGLOMERATION : 0,20€/ personne/ nuitée.

TVA appliquée : 10%.

2019.176/ TITRES DE RECETTE : effacement de créances

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ valider l'effacement des créances qui pourraient être prononcées dans les 2 situations mentionnées ci-dessus ;
- ♦ déléguer l'ordonnateur de la Commune afin d'opérer les écritures comptables correspondantes.

2019.177/ TITRES DE RECETTE : admission en non-valeur

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider cette admission en non-valeur.

✓ RESSOURCES HUMAINES

2019.178/ AGENTS CONTRACTUELS : Accroissement temporaire d'activité - SERVICES ADMINISTRATIFS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- ♦ Valider le recours à un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein des services administratifs de la Commune ;
- ♦ D'autoriser, par avenants, les prolongations des C.D.D. – Contrats à Durée Déterminée – selon les nécessités de services
- ♦ De déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature des contrats correspondants et de toutes pièces relatives à la présente affaire.

2019.179/ PERSONNEL COMMUNAL : prime de fin d'année

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder, pour 2019, la prime de fin d'année au personnel communal à hauteur de 227.63 € pour les agents à temps complet. Le montant est proratisé en fonction du temps de travail de chaque agent bénéficiaire.

✓ INTERCOMMUNALITE

2019.180/ Demande de retrait du SIAEP Port de Roche de la Commune de SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE pour les compétences eau potable et assainissement collectif

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ♦ émet un avis favorable au retrait de la commune de SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE du SIAEP PORT DE ROCHE à compter du 30 décembre 2019 échu, sous réserve que le comité syndical du SIE DU PAYS DE BAIN DE BRETAGNE et ses membres acceptent la commune de STE ANNE SUR VILAINE en tant que nouvel adhérent,
- ♦ valide que la sortie de la commune de SAINTE ANNE SUR VILAINE donnera lieu à la dissolution du SIAEP de PORT DE ROCHE,
- ♦ valide la clé de répartition de 8,32% proposée selon les volumes d'eau consommés par les abonnés des communes du SIAEP PORT DE ROCHE pour 2018, à savoir 546 517 m³ dont 45 467 m³ pour STE ANNE SUR VILAINE (8,32%) et 501 050 m³ pour les autres communes du SIAEP,
- ♦ autorise Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature de tous les actes afférents et de toutes pièces relatives à la présente affaire.

2019.181/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES DONNEES NUMERIQUES GEOREFERENCEES DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DU GAZ NATUREL DE GRDF

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ♦ autorise REDON Agglomération et GRDF à signer une convention unique de mise à disposition des données numériques géoréférencées des ouvrages de distribution publique du gaz naturel rendant la convention communale caduque.

✓ DIVERS

2019.182/ DECI - défense extérieure contre l'incendie : arrêté liste points d'eau

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de ces dispositions réglementaires et délègue Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer à ladite réglementation.

2019.183/ CONSEIL EN ARCHITECTURE ET URBANISME (CAU35) : Renouvellement convention

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ♦ adopte la convention à signer avec le département d'ILLE-ET-VILAINE concernant le service de conseil en architecture et urbanisme (CAU 35), telle qu'elle figure en annexe ;

- ♦ délègue Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature de la dite convention et de toutes pièces annexes relatives à la présente affaire.

2019.184/ REDON AGGLOMERATION – Prévention et gestion des déchets : Présentation du rapport annuel 2018

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport 2018 de Redon Agglomération sur le service public de prévention et de gestion des déchets.

2019.185/ SDE 35 - RAPPORT ANNUEL 2018 - Présentation

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de la synthèse du rapport d'activités 2018 du SDE 35.

SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2019

✓ PROJETS / TRAVAUX

2019.186/ AMENAGEMENTS SITE DE L'ILE AUX PIES : Marchés de travaux

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ♦ de se conformer à l'avis de la commission ;
- ♦ d'attribuer les marchés de travaux, pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle, aux entreprises ROBERT et ATLANTIC PAYSAGES, pour les montants indiqués ci-dessus ;
- ♦ d'affermir dès à présent la tranche conditionnelle qui concerne les aménagements du parking ; ils pourront, ainsi, être réalisés en même temps que ceux de la tranche ferme. Cette décision d'affermissement est prise au vu des résultats de la consultation des entreprises qui ont révélé des montants de marchés en deçà de l'estimatif du maître d'œuvre.
- ♦ De déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la

2019.187/ CAMPING – Acquisition cabanes et mobilier extérieur

EQUIPEMENTS - MATÉRIELS	ENTREPRISES	MONTANTS	
		H.T.	T.T.C.
4 Cabanes étape	La Cabanerie - RENNES	17 600.00€	21 120.00€
2 tables 4 places 2 tables 6 places Couvertes toile ombrage	Avenir mobilier LYS HAUT LAYON (49)	11 875.00€	14 250.00€
T O T A L		37 735.00€	45 282.00€

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (17 voix POUR et 1 abstention), le Conseil Municipal décide :

- ♦ d'adopter le devis de la Cabanerie, ci-dessus présenté, pour un montant de 21 120 € TTC
- ♦ de reporter la décision concernant l'acquisition des tables auprès de la Société Avenir mobiliers.

2019.188/ BP 2019 CAMPING : décision modificative n°2

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la présente décision modificative – N° 2 - pour l'ajustement de certains crédits, comme suit :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	Libellé article	Mon-tant	Arti-cle	Libellé article	Mon-tant
9001 - AMENAGEMENT TERRAIN			9001 - AMENAGEMENT TERRAIN		
2312	Aménagements de terrains	-20 000	1312	Subven-tion Région	-30 000
2188	Autres immos corporelles	40 000			
			1641	Emprunts	50 000
TOTAL		20 000	TOTAL		20 000

2019.189/ ENGAGEMENT DE DEPENSES : acquisitions et travaux divers

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter les devis présentés ci-dessous :

OBJETS / PRESTATIONS	ENTREPRISES	MONTANTS	
		H.T.	T.T.C.
Restauration de la voie verte : Décapage stabilisé, débroussaillage, Intervention chantier nature	C.P.I.E. – Saint Just	8600.00€	8600.00€
Rénovation résine permeaway Centre bourg, Eglise, cheminement Place Nominoë	MOQUET - Ets JOUIS - Bains	6398.00€	7677.60€

2019.190/ AMENAGEMENTS TOURISTIQUES DU SITE DE L'ILE AUX PIES : Demande financement ETAT – DETR DSIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ♦ d'adopter l'opération concernant les aménagements touristiques du site de l'Ile aux Pies,

PLAN DE FINANCEMENT prévisionnel	Montant	%
ETAT - DETR / DSIL 2020	58914,47€	25,00%
DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE	70697,36€	30,00%
TOTAL SUBVENTIONS ATTENDUES	129611,83€	55,00%
FINANCEMENT COMMUNAL	106046,05€	45,00%
T O T A L	235657,88€	100,00%

- ♦ d'arrêter les modalités de financement telles qu'indiquées ci-dessus,
- ♦ de solliciter un financement d'ETAT au titre de la DETR et/ou DSIL.

2019.191/ VOIRIE – TRAVAUX SECURITAIRES « Saint Marcellin » : Demande financement ETAT – DETR DSIL

PLAN DE FINANCEMENT prévisionnel	Montant	%
ETAT - DETR / DSIL 2020	89652,99 €	30,00%
DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE	32415,00 €	10,85%
TOTAL SUBVENTIONS ATTENDUES	122067,99€	40,85%
FINANCEMENT COMMUNAL	176775,30€	59,15%
T O T A L	298843,29€	100,00%

2019.192/ VOIRIE – TRAVAUX SECURITAIRES « Saint Marcellin » : Demande financement au titre de la répartition des recettes des amendes de police

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ♦ valide la réalisation des travaux sécuritaires de voirie à « Saint Marcellin » ;
- ♦ de solliciter auprès du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police – programme 2020.

2019.193/ ERP : acquisitions Défibrillateurs automatisés externes

La société FND Cardio Course propose 2 devis :

- Fourniture de 3 défibrillateurs
4 039.71 € HT soit 4 847.65 € TTC
- Contrat annuel de maintenance pour 7 DAE 1 015.00 € HT soit 1 218.00 € TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider ces 2 devis.

✓ RESSOURCES HUMAINES

2019.194/ RECRUTEMENTS – CONTRATS AIDÉS : Bibliothèque et services techniques

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider le recrutement de 2 nouveaux agents dans le cadre de contrats aidés.

Au mieux, la date d'effet est fixée au 1^{er} janvier 2020. La durée du contrat est d'une année (éventuellement renouvelable) avec un temps de travail hebdomadaire à 35 heures.

✓ DIVERS

2019.195/ Nom pour la Médiathèque

Après en avoir délibéré et suite à un vote à bulletins secrets, le Conseil Municipal décide, à la majorité des voix, d'attribuer le nom suivant : « La Médiathèque ».

2019.196/ POLE DEVELOPPEMENT URBAIN – service habitat – accueil des gens du voyage

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à ce projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2020-2025.

2019.197/ REDON AGGLOMERATION – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 : présentation

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités 2018 de REDON AGGLOMERATION.

● SEANCE DU 23 JANVIER 2020

✓ FONCIER

2020.01/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption parcelles MN 493-494-495-496-498

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles MN 493-494-495-496-498.

2020.02/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption parcelle YA 374p

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle YA 374p.

2020.03/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption parcelle ZX41

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle ZX41.

2020.04/ ACQUISITION FONCIERE Parcelle YA 43 – Rue**du Rampono**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ♦ de valider, auprès des Consorts DAGNAUD, l'acquisition de la parcelle YA 43 sise rue du Rampono
- ♦ d'adopter le prix forfaitaire d'acquisition à 40 000 €, sachant que les frais de notaire seront à la charge de la Commune ;
- ♦ de déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – à signer l'acte notarié de transfert de propriété et toutes pièces annexes relatives à la présente affaire.

2020.05/ ACQUISITION FONCIERE Parcelles G 273 et 75 – Ile aux Pies

N° parcelle	Contenance	Adresse
G 273	825 m ²	La Finaie
G 754	1312 m ²	Marais du Port Corbin

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ♦ de valider, auprès des Consorts DEBRAY, l'acquisition des parcelles G 273 et G 754 mentionnées ci-dessus,
- ♦ d'adopter le prix à 0.30 € le m² (x 2137 m² = 641.10 €), sachant que les frais de notaire seront à la charge de la Commune ;
- ♦ de déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – à signer l'acte notarié de transfert de propriété et toutes pièces annexes relatives à la présente affaire.

2020.06/ ACQUISITION FONCIERE Parcelle YE 502 – Colomel : régularisation cadastrale

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ♦ de valider l'acquisition de la parcelle YE 502 sise à Colomel ; ceci en vue de régulariser la situation cadastrale par rapport à la voie communale ;
- ♦ d'adopter le prix d'acquisition à 9 € le m², sachant que les frais de notaire seront à la charge de la Commune ;
- ♦ de classer cette parcelle dans le domaine public de la voirie communale ;
- ♦ de déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – à signer l'acte notarié de transfert de propriété et toutes pièces annexes relatives à la présente affaire.

2020.07/ CESSION TERRAIN Emprise parcelle ZX 424 – Z.A. CHENE DU MOULIN

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ♦ de valider la cession d'une emprise foncière sur la parcelle cadastrée ZX 424 à Monsieur DUTERTRE Ludovic

pour le compte d'une S.C.I. (en cours de création).

- ♦ de solliciter l'intervention d'un géomètre, aux frais de la Commune, pour opérer la division de ladite parcelle et définir la surface à céder ;
- ♦ d'adopter le prix de vente à 9 € le m², sachant que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- ♦ de déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – à signer l'acte notarié de transfert de propriété et toutes pièces annexes relatives à la présente affaire.

✓ PROJETS / TRAVAUX

2020.08/ TRAVAUX MEDIATHEQUE : Avenants aux marchés de travaux

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ♦ d'adopter les avenants ci-dessus présentés ;
- ♦ de déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature desdits avenants et de toutes pièces annexes relatives à la présente affaire.

2020.09/ TRAVAUX MEDIATHEQUE : 1 % artistique

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier la mission de conception de l'œuvre artistique de la médiathèque à Monsieur Jean-Pierre BAUDU, au prix forfaitaire de 8 500 € (payable par acomptes).

2020.10/ VOIRIE – aménagements sécuritaires Z.A La Croix Verte : accès supplémentaire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ♦ d'adopter les travaux d'aménagements sécuritaires de voirie consistant à créer un second accès à la zone artisanale de La Croix Verte ;
- ♦ de solliciter Enedis pour une prise en charge des travaux relatifs au déplacement de la ligne électrique sur le chemin rural n° 325.

2020.11/ CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE – Demande de subvention auprès de la Région BRETAGNE au titre du contrat de partenariat

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ♦ confirme l'adoption du projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire ;
- ♦ arrête les modalités de financement telles qu'indiquées ci-dessous,
- ♦ sollicite la subvention auprès de la Région BRETAGNE, au titre du contrat de partenariat, à hauteur de 100000 €,
- ♦ délègue Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature de tous documents se rapportant à la présente affaire.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	MONTANTS	%
ETAT - DETR Dotation d'Equipement des Territoires ruraux	80000 €	9,15%
ETAT - Fonds ministériels T.J.L. - Travaux d'Intérêt Local	30000 €	3,43%
REGION - Contrat de partenariat	100000 €	11,43%
DEPARTEMENT - Amélioration de l'accessibilité des services au public	60000 €	6,86%
EPCI - REDON AGGLOMERATION - Fonds de concours	84842 €	9,70%
TOTAL SUBVENTIONS ATTENDUES	354 842,00 €	40,57%
FINANCEMENT COMMUNAL - Emprunt	519816,34 €	59,43%
TOTAL	874 658,34 €	100%

2020.12/ ENGAGEMENT DE DEPENSES : acquisitions et travaux divers

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter les devis présentés ci-dessous :

OBJETS / PRESTATIONS	ENTREPRISES	MONTANTS	
		H.T.	T.T.C.
1 table 6 places – couverte Pour le camping, zone accueil, (près planchas)	Avenir mobiliers LYS HAUT LAYON (49)	3 870.00 €	4 644.00 €
75 plateaux de table 120 x 80 cm Stratifié 20mm - chant bordure antichoc (Salle Polyvalente)	OUEST COLLECTIVITES MELESSE (35)	6 825.00 €	8 190.00 €

✓ INTERCOMMUNALITE

2020.13/ AGENCE D'ATTRACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT : Convention de financement

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (18 voix « POUR » et 2 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- ♦ d'adhérer à l'agence d'attractivité et de développement ;
- ♦ d'adopter la convention de financement ;
- ♦ d'autoriser Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un adjoint – pour intervenir à la signature de la convention correspondante.

2020.14/ MOTION DE SOUTIEN AU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE REDON-CARENTOIR

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la présente motion de soutien au centre hospitalier intercommunal de REDON et CARENTOIR.

✓ DIVERS

2020.15/ GRDF : installation d'un concentrateur

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (19 voix « POUR » et 1 abstention), le Conseil Municipal demande à GRDF d'étudier une autre solution d'emplacement

sur le terrain stabilisé (parking) à côté de la structure annexe « Les Halles du Lavoir ». L'installation du poteau et l'alimentation électrique seront à la charge de GRDF.

2020.16/ FINANCES PUBLIQUES : Offre de paiement en ligne
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ♦ d'adhérer au service de paiement en ligne des recettes publiques locales - développé par la DGFIP -, à savoir : le dispositif Pay FIP ;
- ♦ de valider la convention correspondante ;
- ♦ de déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature de la dite convention et de toutes pièces annexes relatives à la présente affaire.

2020.17/ CAMPING : tarif de location des cabanes étape
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ♦ d'adopter un tarif de 20 € la nuit en basse saison (hors juillet et août)
- ♦ d'adopter un tarif de 25 € la nuit en haute saison (juillet-août)

2020.18/ STADE MUNICIPAL : sonorisation des terrains de football

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (18 voix « POUR » et 2 abstentions), le Conseil Municipal décide de valider le devis de la société YESSS ELECTRIQUE pour un montant de 3108,91 € TTC.

2020.19/ TRAIL DES 3 CHAPELLES : frais supplémentaires
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de déléguer Monsieur le Maire et Monsieur Joseph GERARD, Adjoint, à rencontrer le Président de l'association du Trail des 3 chapelles afin de traiter cette affaire et décider s'il y a lieu d'allouer une subvention exceptionnelle et d'en définir le montant.

2020.20/ AMPV : bourse d'échanges de pièces moto et auto
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ♦ d'accepter la mise à disposition de la salle Polyvalente et celle des Halles du Lavoir ;
- ♦ d'autoriser l'installation d'un chapiteau.

SEANCE DU 20 FÉVRIER 2020

FINANCES BUDGET

EXCEDENT exercice	-		
DEFICIT exercice	-	43 293.76 €	
BESOIN FINANCEMENT.			162 862 €

2020.21/ COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – Budget principal Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte et vote à l'unanimité ledit compte administratif qui peut se résumer de la façon suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER INVESTISSEMENT
Dépenses :			
- Résultats reportés	-	-	-
- Opérations exercice	2 403 185.49 €	1 698 165.53 €	3 995 556 €
Recettes			
- Résultats reportés	-	681 629.62 €	-
- Opérations exercice	3 019 431.48 €	<u>1 587 811.71 €</u>	632 711 €
TOTAL.....		2 269 441.33 €	
EXCEDENT exercice	616 245.99 €	571 275.80 €	
DEFICIT exercice			
BESOIN FINANCEMENT			3 362 845 €

2020.22/ COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – Budget annexe Camping

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte et vote à l'unanimité ledit compte administratif qui peut se résumer de la façon suivante :

HORS TAXE	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER INVESTISSEMENT
Dépenses :			
- Résultats reportés	-	95 524.46 €	-
- Opérations exercice	37 731.47 €	<u>6 633.39 €</u>	190 362 €
TOTAL.....		102 157.85 €	
Recettes			
- Résultats reportés	-	-	-
- Opérations exercice (*)	37 731.47 €	58 864.09 €	27 500 €

(*) avec prise en charge du déficit par le budget principal de la Commune

2020.23/ COMPTE DE GESTION 2019 - Budget principal Commune

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget principal de la Commune, dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2020.24/ COMPTE DE GESTION 2019 – Budget annexe Camping

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget annexe du camping, dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2020.25/ AFFECTATION DES RESULTATS 2019 - Budget principal Commune

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2019 du budget principal de la Commune comme suit :

- ♦ L'excédent de FONCTIONNEMENT, soit 616 245.99 €, est affecté intégralement à l'article 1068 de la section INVESTISSEMENT du B.P. 2020 (pour couvrir une partie des restes à réaliser).
- ♦ L'excédent d'INVESTISSEMENT, soit 571 275.80 €, sera repris à l'article 001 (recette) de la section INVESTISSEMENT du B.P. 2020.

2020.26/ AFFECTATION DES RESULTATS 2019 - Budget annexe Camping

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2019 du budget annexe du camping municipal comme suit :

♦ Le déficit d'INVESTISSEMENT, soit 43 293.76 €, est repris à l'article 001 (dépense) de la section INVESTISSEMENT du B.P. 2020.

2020.27/ Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL EDUPRET d'un montant total de 300 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une médiathèque sur la commune de BAINS SUR OUST

Le Conseil municipal de Bains sur Oust, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, **DELIBERE**

Pour le financement de cette opération, le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt pour un montant total de 300 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PSPL EDUPRET

Montant : 300 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois

Durée d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 0,68%

Amortissement : échéance prioritaire

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt.

A cet effet, le Conseil autorise le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

2020.28/ EMPRUNT CONSTRUCTION MAISON DE SANTÉ

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide, pour financer la construction de la maison de santé, de contracter auprès du CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE un emprunt de 500 000 €. dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

• Montant : 500 000 €

• Durée : 20 ans (240 mois)

• Taux fixe à 0,68 %

• Type d'amortissement : progressif (échéance constante)

• Périodicité des échéances : Trimestrielle

• Frais de dossier : 750 €

A cet effet, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, - ou, en cas d'empêchement, un Adjoint - à signer le contrat de prêt réglant les conditions dudit contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

2020.29/ PARTICIPATIONS et COTISATIONS 2020

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les participations et cotisations 2020 comme suit :

ORGANISME	VERSÉ 2019	2020
Association des Maires de France AMF 35	1 396.20 €	1 479.69 €
Association des Maires Ruraux AMR 35	120.00 €	120.00 €
Association petites villes de France APVF	380.87 €	391.53 €
ARIC - information communale	805.00 €	805.00 €
BRUDED – réseau d'élus - partage d'expériences	895.00 €	1 082.79 €
Amicale des Territoriaux du Pays de Redon Forfait par agent effectuant + d'un mi-temps	92.50 € X 20 agents = 1 850€	92 € X 22 agents = 2024 €
ADPE Réseau des Entreprises Pays de Redon	90 €	90 €
FGDON 35 – lutte contre organismes nuisibles	190.00 €	190.00 €

2020.30/ AUTORISATION DE DEPENSES – COMPTE 65

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide, comme chaque année, d'autoriser les dépenses imputables au compte 65 (incluant la participation pour l'école privée). Celles-ci seront reprises au BP 2020 et les recettes nécessaires pour les couvrir seront votées.

✓ FONCIER

2020.31/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption parcelles MN 881

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur l'emprise de la parcelle MN 881.

2020.32/ SUCCESSION VACANTE ET BIENS SANS MAITRE : Lancement de la procédure Parcelles ZN 21 – 52 et 53 « Domaine du Grand Foi »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour le lancement de la procédure de succession de ces biens vacants et sans maître ;
- délègue Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un adjoint – pour intervenir à la signature de toutes pièces se rapportant à la présente affaire.

2020.33/ CESSIION TERRAIN emprise parcelle ZX 424 – Z.A. Chêne du Moulin : Annulation de la délibération n° 2020-07

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ♦ de retirer la délibération n° 2020-07 du 20 janvier 2020 ;
- ♦ de saisir, pour avis, la Direction immobilière de l'Etat. Au vu de cet avis, le Conseil Municipal sera amené à délibérer à nouveau sur cette cession.

✓ PROJETS / TRAVAUX

La présente délibération annule et remplace celle portant n° 2020-07 reçue en Préfecture le 31 janvier 2020.

2020.34/ TRAVAUX MEDIATHEQUE : Avenants aux marchés de travaux

N° AV	N° LOT	ENTREPRISE	OBJET AVENANT	MONTANT AVENANT € HT	MONTANT MARCHÉ € HT	% AVE- NANT
3	4a	DUBOIS	TRAVAUX NON REALISES : Dépose charpente et pose charpente neuve sur bâtiment 4 (partie plus récente)	Moins-value - 39 169.15€	176 911.91€	- 22.14 %
2	8	PARIS	Plan de travail de la banque d'accueil en hêtre au lieu résine	- 3 850.00€	66 996.60 €	- 5.75 %
			Habillage mural en châtaignier au lieu panneaux bois perforés	7 705.00 €		11.50 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ♦ d'adopter les avenants ci-dessus présentés ;
- ♦ de délèguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint - pour intervenir à la signature desdits avenants et de toutes pièces annexes relatives à la présente affaire.

2020.35/ TRAVAUX MEDIATHEQUE : Annulation sous-traitance lot 11 « revêtements sols – faïence »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Mu-

nicipal décide :

- ◆ de prendre acte de cette annulation de sous-traitance
- ◆ de déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un adjoint – pour intervenir à la signature du formulaire modificatif (DC4) et de toutes pièces annexes se rapportant à la présente affaire.

2020.36/ TRAVAUX MEDIATHEQUE : nouvelle sous-traitance lot 11 « revêtements sols - faïence »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ◆ de valider cet acte de sous-traitance,
- ◆ de déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un adjoint – pour intervenir à la signature dudit acte de sous-traitance (DC4) et de toutes pièces annexes se rapportant à la présente affaire.

2020.37/ TRAVAUX MAISON DE SANTE : extension éclairage public – SDE 35

Le SDE 35 – Syndicat Département d'Énergie 35 – a réalisé une étude concernant l'extension de l'éclairage public sur le site de la future maison de santé (Place Nominoë). Les travaux comprennent :

- ◆ la pose de 9 luminaires, dont 1 mât double – éclairage des parkings
- ◆ Un réseau souterrain d'environ 200 ml
- ◆ le raccordement électrique.

Le coût des travaux est estimé à 34 455.52 € HT

La subvention du SDE serait de 12 093.89 €

Il resterait à la charge de la Commune 22 361.63 €

Monsieur le Maire précise toutefois que le projet présenté est à revoir sur certains points.

Il préfère reporter le sujet.

Le Conseil Municipal prend acte de ce report.

2020.38/ TRAVAUX MAISON DE SANTE : reprise et habillage d'un mur en limite de propriété

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- ◆ confier lesdits travaux aux équipes du CPIE
- ◆ valider le devis correspondant.

2020.39/ TRAVAUX MAISON DE SANTE : reconstruction d'un mur en limite de propriété

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (19 voix « POUR » et 1 abstention), le Conseil Municipal décide de déléguer Monsieur le Maire afin :

- ◆ d'étudier la présente affaire et trouver une solution satisfaisante pour les 2 parties ;
- ◆ faire réaliser les travaux dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

NATURE TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
Reconstruction mur en parpaings - agglos	C.B.I. - Titulaire marché G.O. de la maison de santé	10 473.32 €	12 567.98 €
	VIGNON constructions	13 175.43 €	15 810.52 €
Clôture plaque béton, treillis soudé et lattes d'occultation	REDON CLOTURE AMENAGEMENT	3 331.26 €	3 997.51 €
Variante clôture avec lames en composite		5 250.13 €	6 300.16 €

✓ RESSOURCES HUMAINES

2020.40/ AVANCEMENTS DE GRADES 2020 : ratios promus / promouvables

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer pour l'année 2020 les ratios des « promus / promouvables » à 100 % pour toutes les filières et l'ensemble des grades, en retenant les critères d'avancement suivants : l'ancienneté, les compétences, le savoir-faire, le savoir-être, la motivation et l'effort de formation.

✓ DIVERS

2020.41/ CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE COLLECTE DE VENAISON : Subvention d'équipement complémentaire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider ce complément de subvention d'équipement à l'ACCA. Le versement supplémentaire se fera dans la limite de 10 000 € au vu des factures acquittées.

2020.42/ EXPOSITION « Les Patchs de l'Oust » : Subvention exceptionnelle

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord et délègue Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour donner suite à ces 2 demandes (salle + subvention exceptionnelle).

2020.43/ TRAIL DES 3 CHAPELLES : Subvention exceptionnelle

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord et décide d'allouer à l'association du trail des 3 chapelles, une subvention exceptionnelle de 375.50 €.

2020.44/ CONVENTION D'OBJECTIFS ALSH : projet éducatif

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce projet éducatif.

2020.45/ CESSION MATERIEL TECHNIQUE : tracteur hors usage

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la cession de ce tracteur - hors d'usage - au prix d'un euro symbolique.

SEANCE DU 9 MARS 2020

✓ PROJET / TRAVAUX

2020.46/ AMENAGEMENTS SECURITAIRES DE VOIRIE « SAINT MARCELLIN » : Marché de travaux

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ◆ de se conformer à l'avis de la commission d'analyse des offres ;
- ◆ d'attribuer le marché de travaux à la société EUROVIA BRETAGNE de BRUZ, pour le montant mentionné ci-dessus ;
- ◆ de déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature dudit marché de travaux et de toutes pièces annexes se rapportant à la présente.

✓ FONCIER

2020.47/ KINESITHERAPEUTE : Contrat de location maison médicale et acquisition de matériel

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Mu-

nicipal décide :

- ♦ de louer à Monsieur Eric BOUYER le local de kinésithérapie situé dans la maison médicale – 15 rue de la poste
- ♦ de fixer le loyer mensuel à 560 € (comme à ce jour)
- ♦ de consentir à la gratuité de cette location durant les 2 premiers mois (avril et mai 2020)
- ♦ d'acquérir le matériel proposé par Monsieur POCHET pour un montant de 3000 € TTC, (qui restera la propriété de la Commune), pour éviter une migration de la patientèle.

✓ **DIVERS**

2020.48/ ASSOCIATION DU PAYS DE REDON : Location

Halles du lavoir pour un loto

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ♦ d'émettre un avis favorable à la demande de l'association APR « Athlé en Pays de Redon » soutenue par la mairie de REDON et ainsi de mettre à disposition de l'association la structure annexe – « Les Halles du Lavoir » pour l'organisation d'un loto le 27 novembre prochain,
- ♦ de facturer, pour cette mise à disposition, uniquement le forfait chauffage, à savoir 160 €. Les éventuels frais supplémentaires resteront à la charge de l'association (SONO, etc.).



TRIBUNE LIBRE

● **Bainsoises, Bainsois,**

Les dernières élections municipales n'ont pas permis à notre liste, Bains Naturellement, de vous représenter dans les proportions que nous espérons.

Avant toute chose, nous tenons à remercier nos électrices et nos électeurs pour la confiance qu'ils nous ont accordée par leurs suffrages. Le soutien sans faille que vous nous avez témoigné, durant toute la campagne, nous conforte dans l'idée que notre engagement a rencontré un écho très favorable dans le cœur des Bainsoises et des Bainsois.

Aussi souhaitons-nous, en cette occasion, vous assurer que nous demeurerons à votre service : notre projet demeure plus que jamais d'actualité, et ce même si les moyens mis en œuvre pour le concrétiser sont différents de ceux attendus. Notre équipe reste soudée et notre motivation intacte !

Soyez également certains que nous continuerons d'être vigilants en ce qui concerne l'avenir et les intérêts de notre commune. Fidèles à nos convictions, nous veillerons à la préservation des intérêts communs. Pour vous, pour Bains. Naturellement.

Jean-Marc CARREAU, Florence SPANNEUT et Benoit DAVID pour la liste BAINS NATURELLEMENT

Bains, naturellement !

Le groupe Agissons Ensemble pour Tous, remercie toutes les Bainsoises et tous les Bainsois qui se sont déplacés pour voter, malgré un contexte peu propice à une expression démocratique.

Merci à ceux qui, par leur vote, nous ont fait confiance pour ces municipales.

Deux personnes ont été élues à savoir : Isabelle HURTEL et Patrice MENU.

Soyez assuré que ces deux conseillers sauront vous représenter et porter vos attentes au sein du Conseil Municipal et de la municipalité qui reste la même depuis de nombreuses années.

Nous nous exprimerons pour vous faire part de nos analyses sur les sujets majeurs de la commune pendant les 6 années à venir.

Cependant, nous comptons sur vous pour intégrer les commissions extra-municipales.

N'hésitez pas à venir nombreux nous soutenir aux séances de Conseil Municipal : elles sont ouvertes à tous, donc à vous.

Nous avons un bon groupe, volontaire et motivé, avec des idées pragmatiques; nous continuerons de travailler ensemble, et si d'autres veulent se joindre à nous, nous sommes ouverts.

Encore merci à vous pour votre confiance.

Agissons ensemble pour Tous



Les animations du début de l'année ●



En janvier et février, la bibliothèque a accueilli une quinzaine d'enfants venue assister à l'heure du conte. Andrée, Marie-Laure et Josiane, bénévoles, ont lu des histoires sur la banquise et le carnaval.

Les tout-petits ont également été accueillis un jeudi matin par mois par Louise et Laurence.



En février, le Groupement culturel breton a investi les lieux pour proposer aux seniors une veillée chantée. Quarante personnes ont répondu présentes pour partager des chants de leur enfance (en gallo ou en français). Un très beau moment !



En mars, le traditionnel temps fort des médiathèques a eu lieu dans toutes les communes de Redon Agglomération. Le thème retenu cette année : Vert le futur !



A Bains sur Oust, malgré le confinement et un atelier annulé, 25 Bainsois ont pu profiter de la balade lecture à l'île aux pies par l'association Saute Ruisseaux. Une exposition photo de Marie Delbaëre et Bastien Musset a également permis de faire découvrir, à travers de magnifiques clichés, la faune de notre belle région.

● QUOI DE NEUF PENDANT LE CONFINEMENT ?

Le confinement a permis la réalisation d'un inventaire, la reclassification de DVD, l'étiquetage de livres, l'informatisation et la couverture de nouveaux livres, la commande de nouveaux DVD.

C'était l'occasion aussi de préparer « l'après ». Nos documents circulent de mains en mains, de maison en maison. Et le virus peut survivre sur les documents (9 jours sur des surfaces plastifiées, 3 jours sur du papier/carton). En ces temps de crise sanitaire, comment faire pour vous assurer le maximum de sécurité tout en vous permettant un accès à la culture ?



Dès le 11 mai, la bibliothèque a ouvert sous forme de bibliodrive. Le principe ? Commandez vos documents (titres précis ou documents surprises) – réservez un créneau – récupérez les sous le préau.

A la bibliothèque, nous travaillons en permanence avec des masques pour ne pas contaminer les documents. Toutes vos commandes sont préparées avec masque et mains désinfectées. Le virus pouvant survivre 9 jours sur les surfaces plastifiées, nous mettons tous vos livres, cd, dvd rendus en quarantaine pendant 10 jours. Ils sont ensuite enlevés de votre compte et remis en rayon. A l'heure de l'écriture de ce billet, une réouverture des locaux est envisagée avec des mesures de sécurité. La situation évoluant très vite, n'hésitez pas à consulter le panneau lumineux du bourg, le site Internet de la commune ou la page Facebook de la médiathèque pour connaître nos dernières actualités.



Bibliothèque

Merci !

Louise et Florette tiennent à remercier les usagers pour leur bonne humeur et leurs messages d'encouragement en cette période particulière. Ainsi que les bénévoles, pour leur compréhension et leur adaptation !

UNE NOUVELLE TÊTE À LA BIBLIOTHÈQUE !



Depuis le 1^{er} mars, Florette Bernard arrive en renfort à la bibliothèque pour une période d'un an. La municipalité ayant à cœur de développer

l'emploi auprès des plus jeunes, l'embauche de Florette est le résultat d'un partenariat entre la mission locale et la commune. Elle vient apporter une aide précieuse à Louise, bibliothécaire déjà en place.

Bonjour Florette, peux-tu te présenter ?

J'ai 19 ans et j'habite à Auessac. Je suis embauchée en Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour une période d'un an. J'ai toujours aimé les livres et le contact avec les enfants. J'ai d'ailleurs fait un service

civique de 9 mois à la bibliothèque interne de l'école de Saint Nicolas de Redon.

Que feras-tu à la bibliothèque de Bains ?

En temps normal, je devais m'occuper de l'heure du conte, des accueils des maternelles et des éveils 0-3 ans. Mais avec la période actuelle, toutes les animations et les accueils de classe ont été annulés. Tant pis ! J'apprends une nouvelle facette du métier : préparer les commandes du bibliodrive, en essayant de proposer des documents qui pourraient plaire aux gens. Louise me fera également participer aux choix des nouvelles acquisitions (CD, DVD, livres).

Mon aide devrait également être la bienvenue pour le nouveau bâtiment, autant dans le déménagement, aménagement des locaux que dans l'organisation : une extension des horaires d'ouverture est prévue.

Connais-tu Bains sur Oust avant de venir y travailler ?

Pas tellement mais je découvre une commune très sympa. C'est une jolie commune avec beaucoup de commerçants, tous agréables. J'ai aussi été très bien reçu par les usagers de la bibliothèque !



RéOuVerture BIBLIOTHEQUE

A partir du mercredi 10 Juin

Mercredi : 10h-12h / 14h30-18h30
 Jeudi : 16h30-18h30
 Vendredi : 16h30 - 18h30
 Samedi: 10h-12h

Masque et désinfection des mains obligatoires
 Plus d'informations sur bainssuroust.fr



Vacances d'été

E.J = 9h30/12h30 - 13h30/17h30

Lundi 6 juillet	Mardi 7 juillet	Mercredi 8 juillet	Jeudi 9 juillet	Vendredi 10 juillet
<p>BALADE VELO</p> <p>25 KMS</p> <p>RDV 14H00 parking des écoles : vélo en bon état, gilet jaune, casque</p> <p>9 places</p> <p>RETOUR 17H00</p> <p>Tarif : A</p>	<p>TIR A L'ARC</p> <p>14H00/16H00</p> <p>RDV salle des sports</p> <p>9 places</p> <p>Tarif : A</p>	<p>PAINTBALL</p> <p>QUELNEUC</p> <p>RDV 13H30 parking des écoles: pantalon, sweat, bouteille d'eau serviette de bain</p> <p>15 places</p> <p>RETOUR 18H</p> <p>Tarif : C</p>	<p>TIR A L'ARC</p> <p>14H00/16H00</p> <p>RDV salle des sports</p> <p>9 places</p> <p>Tarif : A</p>	<p>BALADE VELO</p> <p>50 KMS</p> <p>RDV 13H00 parking des écoles : vélo en bon état, gilet jaune, casque</p> <p>9 places</p> <p>RETOUR 17H30</p> <p>Tarif : A</p>

Renseignement et inscriptions : CLEMENT PROVOST
 06.88.87.96.23

Qu'est-ce que c'est ?

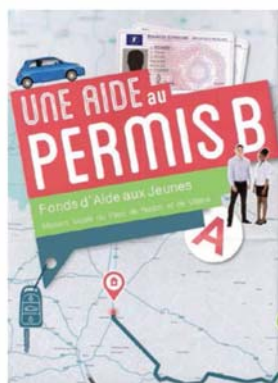
L'objectif de la Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine est de favoriser l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire et de lutter contre leur exclusion. Elle intervient dans les domaines de :

- L'emploi : aide et soutien dans la recherche d'emploi (rédaction de CV, lettres de motivation, recherche d'offres, etc.), mise en relation avec des employeurs, accès aux contrats aidés, création d'activité, parrainage vers l'emploi, etc.
- La formation : information, accompagnement au projet de formation et validation, demande de financement, etc.
- La santé, le logement : information sur le logement et la santé (mutuelles, etc.), soutien psychologique, etc.
- La mobilité : mise à disposition de cyclomoteurs, aide au passage du permis, etc.
- L'accès à la culture, aux loisirs et aux sports : séjours de vacances et tarifs préférentiels, etc.
- Les aides financières (sous critères de ressources) : liées à la subsistance, aides à la mobilité (permis de conduire, déplacements professionnels, etc.), frais de formation, démarches de santé, etc.



N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec votre conseillère en insertion sociale et professionnelle, Florence MAUGAN. Appelez la Mission locale au 02.99.72.19.50. Un rendez-vous vous sera proposé lors de ses permanences à la mairie de BAINS SUR OUST tous les 2èmes jeudis de chaque mois entre 14h00 et 17h00.

Aides au Permis de conduire et Atelier code de la route



La Mission locale accompagne les jeunes dans l'accès au permis de conduire depuis de nombreuses années maintenant : aides financières, conduite supervisée... Le fameux sésame vers l'emploi ne s'obtient pas toujours aisément et le code de la route reste une étape préalable indispensable et obligatoire. Cette épreuve est parfois difficile pour certains jeunes, c'est pourquoi la Mission locale organise depuis 2 ans des ateliers « code de la route » avec l'appui d'un moniteur d'auto-école.

Les séances s'adressent aux jeunes inscrits à la Mission locale et sont entièrement gratuites. Elles se déroulent tous les jeudis de 14h00 à 15h30 dans nos locaux (3 rue Charles Sillard à Redon).

« Réviser en petit groupe avec l'aide du moniteur », voici l'esprit de cet atelier. Celui-ci remporte désormais un véritable succès puisque plus d'une cinquantaine de jeunes y ont déjà participé cette année.

Garantie Jeunes



Depuis sa mise en place en janvier 2015, c'est plus de 700 jeunes qui ont bénéficié de la Garantie jeunes à la Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine.

Elle consiste à proposer un accompagnement collectif et individuel afin de multiplier les expériences professionnelles. En contrepartie des démarches effectuées, une allocation est versée durant 12 mois.

Faire un stage en entreprise

Vous souhaitez découvrir un métier ou un secteur d'activité, confirmer votre projet professionnel ou vous faire connaître d'une entreprise pour un futur recrutement... La Mission locale peut vous accompagner afin de réaliser des stages en entreprise. D'une durée maximale de 10 jours (renouvelable une fois) c'est un bon moyen pour intégrer le monde du travail.

Mobilité internationale

Partir à l'étranger pour travailler et découvrir une autre culture.

Deux actions sont en cours à la Mission Locale du Pays de Redon et de Vilaine :

Voyage en Crète : Pour la quatrième année consécutive, nous organisons un voyage en Crète début novembre. Le premier objectif est professionnel et consiste à apporter un soutien à la restauration des oliviers (taille, élagage, ramassage de branches) auprès d'un employeur partenaire. Le deuxième culturel et citoyen, permet de découvrir une autre culture.

Service Civique International (SCI) : La Mission Locale est partenaire du Conseil Départemental de Loire-Atlantique qui développe depuis 2 ans une coopération avec La Région de Mahdia en Tunisie. Ainsi, des jeunes français en Service Civique International partent 6 à 7 mois en Tunisie. Les missions d'animateurs se déroulent dans des maisons de jeunes situées à environ 200 kilomètres au sud de la capitale de Tunis. Si ces projets vous intéressent n'hésitez pas à contacter la Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine.

Site internet, Facebook, Instagram

Nouveau design, nouvelle navigation et contenus enrichis, notre site internet s'est refait une beauté. Découvrez sans plus attendre cette nouvelle version : www.ml-redon.com



Rejoignez-nous également sur Facebook et Instagram pour suivre nos actualités.



Animations

Le début de l'année 2020 a été une réussite pour la commune et l'OMSCCL (Office Municipal des Sports, de la Culture et des Loisirs).
Salon des Arts :

La fréquentation du 19ème Salon des Arts (Salon de la Peinture et des Arts Créatifs) qui s'est déroulé début mars sur 2 jours n'a pas attiré autant de monde à cause du Coronavirus. Plus de 50 artistes ont coloré la salle des sports avec leurs objets, tableaux, sculptures, etc...

Venus de la région Bretagne et des départements voisins, ils ont partagé avec le public leurs talents et leurs savoir-faire. Plusieurs ateliers étaient proposés pour les adultes mais surtout les enfants qui se sont donnés à cœur joie.

L'OMSCCL a une pensée très forte pour la famille de Bernard Ernoult qui nous a quitté trop tôt. Artiste peintre discret aux talents multicolores où l'on pouvait ressentir quelques fois la nostalgie et le romantisme de ses toiles.

Fête de la musique

Pour des raisons de sécurité sanitaire (Covid-19) et la décision du gouvernement, l'OMSCCL a décidé que cette année, la place Nominoë n'accueillera pas les groupes et musiciens pour la fête de la musique. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle aventure musicale.

Forum des associations

Comme chaque année au mois de septembre a lieu le forum des Associations.

Cette année, le Forum des associations sera présent le samedi 5 septembre 2020 de 14h à 18h à la Salle des Sports. Plusieurs associations seront présentes avec leurs univers différents, danse, musique, sophrologie, course, vélo, couture, sports, voiture de collection, etc...

Que ce soit loisirs, culture ou sport, il y en aura pour tout le monde, enfants, adultes, plus jeunes ou plus âgés.

L'OMSCCL compte à ce jour 36 associations adhérentes.

CONTACT

O.M.S.C.L.
(Office Municipal des Sports,
de la Culture et des Loisirs)
5 place Nominoë
35600 Bains sur Oust
Mail : omscl.bso@gmail.com



L'ÉCOLE À LA MAISON OU COMMENT GARDER LE LIEN...

Alors que depuis mardi 17 mars, la France vivait sous confinement, nous, enseignants, tentions de trouver de nouveaux moyens d'enseigner.... Mais cette fois-ci à distance ! Faire classe à nos élèves à distance, avec des moyens techniques qui n'étaient pas toujours au rendez-vous du côté des familles mais aussi du nôtre, n'était vraiment pas évident. Pour certains, pourtant, ce fut plus simple que pour d'autres.

Chaque semaine, nous envoyions des pistes de travail, des exercices à nos élèves, soit par mail, soit par courrier pour les familles non équipées. La fréquence variait en fonction du niveau de classe.... Parfois de façon journalière, parfois de manière hebdomadaire.... Les parents avaient la possibilité de nous retourner par mail les exercices réalisés pour observation, correction, validation, ... Certains d'entre nous ont lancé des défis : défis sport USEP, défi sciences ou art....

Au-delà du mail, qui a été et qui est toujours notre moyen de communication privilégié, nous avons aussi pu joindre nos élèves par téléphone ou par classe virtuelle. Du contact, un peu de contact.... même si nous restions chacun chez nous !

Les retours que nous avons pu avoir des familles durant cette période de confinement, que ce soit par l'envoi de travaux d'enfants, de photographies de découvertes, de vidéos, poèmes ou de messages, nous a permis de maintenir un lien qui nous semblait indispensable et que nous avons vraiment apprécié.

Souvenirs de confinement en photos



Dessin, coloriage, cuisine, bricolage, ...



Réalisation d'un théâtre de marionnettes



Composer un visage avec ce que l'on trouve à la maison



LE NOUVEAU BUREAU DE L'OGEC

L'école Saint Joseph a le plaisir de présenter son nouveau bureau de l'OGEC, constitué depuis janvier dernier par six membres. L'OGEC est une association de parents d'élèves, bénévoles, qui s'occupe de la gestion administrative et technique de l'école.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

LES MEMBRES SONT :

Présidente : Fernand Magali,
Vice-présidente : Leduc Alexandra,
Trésorière : Réminiac Noëlie,
Vice-trésorière : Tassin Emmanuelle,
Secrétaire : Colombel Anne-Sophie,
Vice-secrétaire : Touzard Florian.



IMMERSION AU COLLÈGE



Les CM2 ont eu le plaisir de vivre leur journée en immersion au collège Le Cleu St Joseph de Redon vendredi 13/03. Il s'en est fallu de peu pour que le confinement imminent n'empêche cette rencontre tant attendue entre la fin de l'école primaire et le passage « à la grande école » !

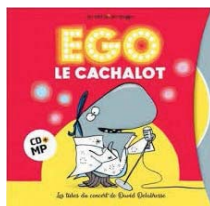
Une journée qui leur a permis de prendre des repères en travaillant en classe avec les élèves et professeurs de sixième ; ils ont aussi assisté à une séance de travail au CDI et étaient invités à partager le repas au self.

Ils sont prêts pour leur rentrée en 6^{ème} !

La crise sanitaire a bouleversé le calendrier des événements programmés au troisième trimestre : pas de Portes Ouvertes, pas de rencontre sportive UGSEL, pas de Grand défi math cycle 3 avec le collège, pas de journée 500 handballeurs avec le club ESR de Redon, pas de classe de mer pour les CE1-CE2, pas de kermesse, pas de sorties de fin d'année... Mais des élèves qui sont heureux d'avoir pu retrouver leurs camarades à l'école depuis le 14 mai pour 80% de l'effectif global.

Merci à tous les acteurs ayant rendu possible la situation de réouverture de l'école !

CONCERT « EGO LE CACHALOT » - JEUDI 5 MARS 2020



Dans le cadre de notre projet d'année sur la musique, les enfants de maternelle ont assisté au concert de « Ego le cachalot ». David, entouré de ses petits bulots, a proposé aux enfants de chanter, danser sur des chansons rock.

Les enfants s'expriment :

- ◆ J'ai aimé quand le musicien jouait de la batterie.
- ◆ On a écouté de la musique.
- ◆ On a entendu de la guitare électrique, du ukulele, du saxophone, du synthé, de la batterie.
- ◆ Il y avait un Monsieur qui chantait des chansons, il s'appelait David.
- ◆ On a beaucoup dansé.
- ◆ On a écouté une chanson de Chico le crocodile qui mangeait trop de bonbons.
- ◆ David nous a dit qu'il fallait manger beaucoup de bonbons pour grandir, c'était drôle !
- ◆ On a dansé sur un pied, c'était pas facile.
- ◆ Marlène, la baleine, c'était la maman d'Ego le cachalot.
- ◆ Poulpita lui a appris à nager.
- ◆ Merlin, le requin c'était le papa d'Ego. Il était riche.
- ◆ Dans une chanson, il fallait répéter « Aïe, ouille ».
- ◆ On a entendu la chanson des sirènes qui s'appelaient Inès et Lucie. Elles étaient amies avec Marlène la baleine.
- ◆ A la fin du concert on a beaucoup applaudi.

L'APEL ST JOSEPH

Première soirée de l'école sur le thème « CARNAVAL » du samedi 7 Mars avec plus de 200 personnes.

Avec les bons retours nous organiserons une soirée en 2021.



Un panneau de basket et un banc pour la cour cycle 3.

Des ballons pour la salle de motricité pour les maternelles. Des cordes pour la cour cycle 2.



Un Grand merci pour le Don de la part de Métallerie Serrurerie FRANCOIS (parents d'Amandine et Léo) pour le but de foot pour la cour cycle 3.



Catherine ROBIN - maman de Sacha (CP)
Présidente de L'APEL Saint Joseph

Apprendre



BASKET PAYS DE REDON

Le bureau s'est réuni pour préparer la nouvelle saison. Il y a un groupement de plusieurs communes (Bains sur Oust/Glénac/Redon)

Les entrainements sont proposés sur ses 3 lieux pour les enfants à partir de 4 ans.

Venez nous rejoindre pour la saison prochaine !



COMPOSITION DU BUREAU :

Présidente : Rachel Lhermite
Vice président : Nicolas Le Corre
Trésorière : Noëlie Réminiac
Secrétaire : Nathalie Grandin

Renseignements et inscription
au 06.84.82.44.51

 Basket Pays de Redon

KOROLLERIEN AR VRO

En ces premiers jours de 2020, K.A.V à débuter l'année en partageant la traditionnelle galette des rois le vendredi 10 janvier. Les enfants étaient au rendez-vous et étaient impatients de trouver la fève.

Dimanche 16 février, K.A.V organisait son fest-deiz annuel, et c'est avec un grand plaisir que le public a pu danser au gré de la musique et des chants. La qualité des musiciens, chanteurs, était sans doute pour beaucoup, avec nos 2 groupes locaux : KANERIEN NOMINOE, et ÇA ROBOTTE.

L'année 2020 restera une année exceptionnelle pour tous, et nos associations. L'arrivée de l'épidémie, liée au Covid 19, a malheureusement bouleversé le calendrier de tout le monde. Nous avons été contraints de suspendre toutes nos activités programmées, spectacles, et nos cours.

Le confinement nous a interdit de nous voir ! Pas de nous parler, nous avons maintenu les liens en prenant des nouvelles de chacun et chacune par courriel, afin de montrer que nous sommes une grande famille, et que nous sommes impatients de nous retrouver et avons tous envie de reprendre notre activité favorite, si possible en septembre dans les meilleurs conditions possibles. Nous souhaitons de tout cœur que vous vous portiez tous d'ici là, pour le mieux.

Cela-dit il faudra être patient, il ne paraît pas possible de faire respecter les gestes barrières à notre activité « la danse » et le chant.

L'association veut penser à l'après, et ne lâche rien dans la communication avec ses adhérents. Prenez soin de vous et de vos proches.

Au plaisir de se retrouver.

”Paroles...”





LA REINE DES PRES

Crée en mai 2019, l'association LA REINE DES PRES a pour objet : « De protéger l'environnement, la qualité de l'eau, de l'air, le vivant, la santé et l'alimentation ainsi que le cadre de vie à Bains sur Oust. Elle s'opposera à tout projet constituant un danger sur ces aspects ».

Nous voulons préserver notre environnement, les marais, les rivières dont l'Oust déjà très polluée, la zone Natura 2000 de l'île aux pies avec par ailleurs une future zone de baignade.

Actuellement, une procédure judiciaire est en cours demandant l'annulation de l'arrêté préfectoral autorisant l'extension d'un élevage industriel porcin sur la commune. L'association souhaite que soit effectuée au préalable une réelle étude d'impact sur l'environnement, la qualité de l'air, de l'eau et les conséquences de ce type de production sur l'homme, les êtres vivants et la planète.

Le contexte sanitaire actuel nous rappelle la fragilité de notre système et la nécessité d'un retour à un mode de production respectueux de l'animal, de l'homme et de l'environnement.

L'association soutient «le Programme Alimentaire de Territoire» proposé par Redon Agglo et signé par un certain nombre de communes du territoire.

Le siège de l'Association est à la Mairie.

Mail : lareinedespres.bains.asso@gmail.com

Adhésion individuelle 10 € - (famille - groupe) 15 € - (étudiant - sans emploi) 5 €.

TOUT CHAT TOUT (ACCUEIL DES 0-3 ANS)



Comme beaucoup d'associations, nos activités se sont arrêtées ! Notre bungalow a fermé ses portes le mardi 17 Mars ne sachant pas quand elles rouvriront ! Nous avons tout de même commencé l'année 2020 par marquer les « rois » avec la réalisation d'une couronne et goûter à la galette des rois briochée ! Puis, les arlequins (grand et petits) ont été le symbole du Carnaval et ont décoré notre espace-jeux ! Sans oublier les mini-crêpes !

En Septembre, nous l'espérons ! Nos activités reprendront ! Les 12 assistantes maternelles seront alors prêtes pour accueillir les enfants, de nouvelles collègues ou de nouveaux parents !

Certains enfants, les plus grands, feront leurs premiers pas à l'école maternelle et laisseront leur place à de nouveaux bébés ! Ainsi va la vie des assistantes maternelles à Tout Chat Tout !

Nous serons présentes au forum des Associations le samedi 5 septembre prochain (salle de sports) pour renseigner les familles intéressées.





L'Outil en Main
France

L'OUTIL EN MAIN

Comme tout le milieu associatif, l'Outil en main a suspendu ses activités et elles ne reprendront pas pour la fin de l'année scolaire. Par contre, nous espérons bien pouvoir reprendre en septembre si nous y sommes autorisés.

Un sondage réalisé aux vacances de février laissait apparaître un bon pourcentage de partants pour une nouvelle année, il restera sans doute quelques places pour des jeunes intéressés. Mais, il faut aussi de nouveaux bénévoles pour les encadrer, nous lançons donc un appel aux retraités pour venir nous rejoindre.



Rappelons que les ateliers se déroulent le mercredi après-midi de 14h à 16h15 sauf vacances scolaires et que les enfants doivent 9 ans et pas plus de 14 ans.

Jeunes et adultes peuvent contacter Jean Hamon au 06 84 77 73 16 ou Paulette Macé au 06 69 07 76 15 pour une pré-inscription et une visite des ateliers dès que ce sera possible, en septembre. Jean Hamon, Président de l'Outil en main

POELGOR GOUEL BALLON

Balades contées « sur les pas d'un roi breton » cet été entre Bains et Ballon

Cette année, les animations de la Fête de la Bretagne, qui étaient prévues à Bains par le Poellgor Gouel Ballon à la mi-mai, ont bien évidemment dû être annulées, ainsi que la conférence historique annuelle, et la commémoration traditionnelle de la victoire près de la statue de Nominoë.

Toutefois, le Poellgor poursuit sa collaboration avec la troupe bainsoise du Théâtre Jehan d'Abondance, en proposant cet été cinq balades contées « Sur les pas de Nominoë », animées par Jean-Albert Mazaud. Le départ se situe devant la statue près de l'église, et un circuit de cinq kilomètres, animé joyeusement par Jehan le troubadour, nous replonge dans le Moyen Age en traversant des paysages inattendus de notre commune.

Bien sûr, les marcheurs seront accueillis au lieu-dit « La Bataille », pour admirer comme il se doit la sculpture contemporaine, avec les explications données par le Poellgor.

Ces « Balades » auront lieu lundi 20 juillet 2020 à 18 h, lundi 27 juillet à 20 h (sortie nocturne), jeudi 6 août et lundi 10 août à 18 h. RDV devant l'église de Bains. Réservations sur le site de l'Office du Tourisme du Pays de Redon www.tourisme-pays-redon.com ou par Tél. 06.42.50.99.15.

Et venez visiter notre site internet www.bretagne845.bzh, et notre page Facebook « Poellgor Gouel Ballon – Nominoë » !

Pour toute précision : Contact : Comité Poellgor Gouel Ballon, Mairie de Bains, Louis Apperry (06 87 23 30 08 ou apperry@l.com) ou Patrick Renaud (06 71 26 61 81) Site : www.bretagne845.bzh

Jean-Albert Mazaud raconte la naissance du royaume de Bertaigne, à Bains au IX^{ème} siècle

Un cèdre séculaire accueille les Balades pour une escale avec des fabliaux médiévaux.



LA PAROLE

AUX ASSOCIATIONS

● ● ● UNE NOUVELLE ASSOCIATION ; L'A.B.A.C.

Les Bainsoises et les Bainsois ont été très nombreux à venir découvrir, sur le terrain de sport de la commune, les magnifiques voitures du Tour de Bretagne. Ce sont des milliers qui se sont pressés pour les applaudir sur les routes du département et plébisciter ce genre d'évènement.

Cet engouement pour les « vieilles guimbardes » nous a incité, avec quelques ami(e)s à créer une Association Bainsoise des Automobiles de Collection : l'ABAC.

Rouler en Ancienne est un art de vivre, c'est conjuguer le passé au présent ; c'est conserver et entretenir un patrimoine industriel ; c'est le transmettre aux générations à venir afin qu'elles se rendent compte non seulement de l'évolution de ce moyen de transport qui a été le moteur de notre économie, mais aussi de l'évolution de notre société.

Peut-être d'ailleurs possédez-vous un véhicule ancien remisé au fond d'un garage ou d'une grange et souhaitez-vous redonner vie à votre auto ?

Même s'il n'est pas question pour nous de jouer les garagistes, un des objectifs de l'ABAC est de vous conseiller et de vous aider dans la remise en route de votre vieille auto, à travers l'expertise de ses membres.

Tout possesseur de voiture de collection sera le bienvenu et est invité à contacter notre association qui a pour autre objectif de regrouper en son sein tout propriétaire de véhicule automobile de plus de 30 ans d'âge, en bon état de conservation, afin de mettre en commun notre passion et d'organiser des rencontres thématiques, des rallyes, des sorties et de participer à toute manifestation culturelle ou sportive, tant dans notre commune que dans les communes avoisinantes.

Notre programme de manifestations redémarrera au deuxième semestre avec un « Rallye des 3 Chapelles ».

Vous pourrez également nous retrouver au Forum des Associations de Bains-sur-Oust où nous exposons certainement quelques voitures anciennes.



Contactez ABAC au 06.86.96.41.81 ou abac@mailo.com



● ● ● COURIR A BAINS

Comme beaucoup d'association Bainsoise, Courir à Bains s'est mis en sommeil pendant ce confinement. Bons nombres d'entre nous ont continués à s'entretenir, en respectant les consignes données par le gouvernement. Pour d'autres, la coupure a été totale. Se retrouver en mai 1 pour reprendre notre activité a été compliqué avec cette distance de 10 m à respecter entre chaque individu. Nous souhaitons de nouvelles consignes en juin en gardant une distance raisonnable afin de pouvoir vraiment se retrouver. Nous espérons pouvoir maintenant montrer nos nouvelles couleurs sur les éventuelles courses qui pourraient avoir lieu d'ici la fin de l'année 2020. En janvier, Courir à Bains s'est paré de sa nouvelle tenue. Un nouveau Tee-shirt a été distribué à ses adhérents. Nous remercions bien sûr, les partenaires qui nous ont aidés dans le financement de ce produit textile :

- Ludovic Dutertre Menuiserie **LES CHARPENTES BAINSOISES** - Bains sur Oust,
- Sylvie Cadieux Agence immobilière **REFLEXIMMO** - Bains sur Oust,
- Ludovic Sébillet Chaudronnerie **SEBILLET INOX** - Sainte Marie,
- Maxime Leleu Soudure, Tuyauterie, Maintenance **STM** - Guipry-Messac.

Merci à notre responsable Anne-Laure, pour la création du produit et toutes les démarches.

*Une assemblée générale doit se tenir en juin.

Vous pouvez venir nous rejoindre tout au long de l'année. Les rendez vous ont lieu salle des sports le mardi soir à 19h, le jeudi à 15h ou à 19h et le dimanche à 9h sortie longue ou 9h30 sortie courte ou d'une heure.

*1 Sous réserve des décisions gouvernementales.

N'hésitez pas à consulter notre page Facebook ou notre site internet : www.courirabains.fr.



Un accompagnement funéraire

Anita
CHAUVEL

Une cérémonie civile d'obsèques à l'image de la personne.

POUR UNE PERSONNE DÉCÉDÉE
A votre écoute, je réponds à vos souhaits avec respect et bienveillance, pour préparer, organiser, animer l'hommage d'une personne qui vous est chère.

POUR VOUS
Avec vous, je prépare votre cérémonie d'obsèques afin que vos attentes soient prises en compte. Ainsi, vous aurez l'esprit plus serein.

www.ac-funeraire.fr

- Préparation
Lieu salle municipale, chambre funéraire, crématorium, cimetière, tout autre lieu...,
Textes, Chansons, Témoignages...
- Organisation
Disposition du lieu
Confection de livrets
Réservations...
- Animation
Lien entre les différents intervenants
Animation des chants
pour une cérémonie religieuse



À votre écoute & dans le respect.

Anita
CHAUVEL

Anita Chauvel
35600 Bains sur Oust
06 15 35 53 23
anita@ac-funeraire.fr

www.ac-funeraire.fr

OCTOBRE ROSE

Le Collectif Octobre Rose en Pays de Redon, doit exceptionnellement réinventer sa manifestation cette année, suite à l'épidémie de Coronavirus. Nous avons donc décidé de reporter la marche-course à 2021. Parce que la maladie n'a pas disparue pour autant, nous nous devons de poursuivre nos actions.

Mobilisés ensemble depuis 2017, en 2020, on ne lâche rien !!!

Le Collectif vous propose une collecte de dons, de vente de tee-shirts des années précédentes, de gobelets... sur 5 journées (les 3, 5, 10, 12 et 17 octobre 2020). Un lot vous sera remis en échange de vos dons.

Une communication ultérieure vous informera des sites de collectes.

En attendant d'avoir le plaisir de vous rencontrer sur nos stands, continuez à prendre soin de vous et de vos proches.

Le Collectif Octobre Rose



A découvrir



LAURA MOATTY, SOPHROLOGUE

La sophrologie est un ensemble de techniques qui permet à chacun d'être à l'écoute de soi-même, d'améliorer la connaissance de soi, et de trouver la sérénité face aux défis de la vie.

Grâce à des exercices de respiration, de contraction et de décontraction musculaire, de projection mentale d'images positives, la sophrologie permet de retrouver l'harmonie du corps et de l'esprit.

La pratique de la sophrologie aide à gérer le stress, les agressions extérieures, les émotions, les douleurs, à préparer un événement (entretien professionnel, prise de parole, examen, accouchement, opération médicale, etc.), à combattre les addictions, les troubles du comportement alimentaire, les troubles du sommeil, à améliorer sa concentration, etc.

La sophrologie permet, en découvrant ses propres ressources, de penser et d'agir positivement au quotidien pour trouver le bien-être et améliorer sa qualité de vie.

LAURA MOATTY

Sophrologue certifiée RNCP
Consultations pour enfants et adultes, sur rendez-vous :
Téléphone : 06 58 23 58 65
Mail : lauramoattysophrologue@gmail.com



LE PLEIN DE PLEIN-AIR !

Il y a du nouveau cet été à l'Île aux Pies : la municipalité de Bains-sur-Oust et l'association La Fédé s'associent pour vous proposer des activités sportives et de loisirs de pleine nature en juillet et en août.

Escalade, canoé, kayak, paddle, tir à l'arc, fun arc, via-ferrata et parcours montagne, VTT, course d'orientation, disc-golf, découverte du patrimoine naturel... il y en a pour tous les goûts et tous les âges ! En famille, entre copains ou individuellement, profitez de ces activités sportives encadrées par les professionnels de La Fédé et découvrez le grand site naturel de l'Île aux Pies comme vous ne l'avez jamais vu.

À l'heure de l'édition de ce bulletin municipal, le programme détaillé est en cours de construction. Pour plus de renseignements sur les activités et les tarifs, contactez Marina à La Fédé au 02 99 72 17 46 – marina.baudouin@lafede.fr à partir du 29 juin ou venez vous renseigner directement sur place à côté du camping dès début juillet. www.lafede.fr

A découvrir

● SALON DE L'INNOVATION

- L'édition 2019 du salon de l'innovation s'est imposée comme un événement territorial de référence dans le domaine de l'orientation professionnelle et des technologies. Ayant la volonté de proposer aux élèves de 4^{ème} / 3^{ème} et de seconde et première des perspectives d'orientation et de formation sur le territoire, c'est une collaboration étroite qui s'est engagée entre les chefs d'établissements scolaires, les chefs d'entreprises et les services de la municipalité. Il faut également souligner l'engagement de quelques associations et de nombreux bénévoles qui ont contribué au succès de cette manifestation.

Composé d'un espace « formations », d'un espace « entreprises », d'un espace « conférences » et d'un espace « Petits génies », ce salon a l'ambition de permettre aux visiteurs d'échanger avec les représentants des centres de formation et des entreprises du territoire afin de mieux définir leurs choix d'orientation professionnelle.

Ainsi, ce sont 25 centres de formation (lycées, écoles sup., centre de recrutement, etc...) et une cinquantaine d'entreprises qui se sont impliquées pour renseigner et surtout permettre aux visiteurs d'expérimenter. C'est bien là la singularité de ce salon qui promeut le « faire » ; essayer, tester, se mettre en situation...

Mais le salon de l'innovation, c'est aussi un regard sur les nouvelles technologies avec ses conférences, les démonstrations et les présentations d'équipements ou de véhicules à la pointe de la technologie. C'est aussi la promotion des initiatives individuelles ou collectives dans la création et l'invention avec la mise en avant des « petits génies » du territoire, des ateliers pour les CM2 et un Hackathon.

- DES MATÉRIELS INNOVANTS :**
- Voiture hydrogène
 - Camion semi-autonome
 - Robots / cobots



- DES DÉMONSTRATIONS :**
- Vols de drones de compétition
 - Tracteurs autonomes
 - Vol hélicoptère

- QUELQUES CHIFFRES :**
- 5000 visiteurs
 - 25 centres de formation
 - 50 entreprises
 - 7 conférences
 - 60 ateliers



Présentation générale d'Enedis

- ♦ Enedis est le gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité sur 95 % du territoire français métropolitain. Enedis est dotée d'une mission de service public de développement, d'exploitation et de modernisation du réseau électrique et de gestion des données associées.
- ♦ Enedis réalise les raccordements, les dépannages, et toutes les interventions techniques, 24h/24, 7J/7.
- ♦ Au niveau local, Enedis rend compte de ses activités de manière transparente et non discriminatoire aux autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE), qui représentent les collectivités territoriales
- ♦ Enedis achemine l'électricité, en garantissant une desserte de qualité ; elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.
- ♦ Pendant le confinement généralisé, Enedis s'est mobilisée pour d'assurer et renforcer la continuité de distribution d'électricité, en particulier dans les lieux vitaux, en réalisant des interventions d'urgence ou des dépannages. Reconnue par les pouvoirs publics français comme ayant une activité prioritaire, Enedis poursuit ses missions essentielles de service public de distribution d'électricité dans le strict respect des recommandations sanitaires, pour la sécurité de ses clients, ses entreprises partenaires et ses salariés.
- ♦ **En chiffres, Enedis, c'est :**
 - o 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension, soit le plus grand réseau d'Europe
 - o 36 millions de clients
 - o 39 000 salariés
 - o 100 000 interventions et dépannages d'urgence pendant le confinement

De nouveaux compteurs d'électricité à Bains-sur-oust.

Dans cette période de déconfinement, certaines activités reprennent progressivement, dans le strict respect des consignes sanitaires. Dans ce cadre, à compter du mois de Mai, Enedis procédera à l'installation de nouveaux compteurs d'électricité. Gros plan sur les raisons de ce projet au service de la transition énergétique.

Moderniser le réseau pour permettre la transition énergétique

La crise sanitaire que nous vivons met en lumière à quel point santé et environnement sont liés. Citoyens, élus, acteurs des territoires, nous sommes tous engagés plus que jamais dans la transition énergétique, pour en faire une réalité ! En installant de nouveaux compteurs d'électricité Linky, Enedis modernise le réseau d'électricité. Cette modernisation est nécessaire pour développer les énergies renouvelables et les nouveaux modes de consommation dans notre territoire (mobilité électrique, autoconsommation...). A notre échelle, il s'agit donc d'une étape supplémentaire pour lutter efficacement contre le changement climatique.

Plus de confort et plus d'économies

Plus de la moitié des Français sont déjà équipés de compteurs Linky et peuvent bénéficier de nouveaux services. Avec ce compteur, les interventions courantes telles que le relevé des index de consommation, se font à distance, sans rendez-vous et avec des tarifs revus à la baisse. Des centaines de milliers de démenagements ont déjà été simplifiés avec l'installation de Linky. En effet, l'électricité est mise en service en moins de 24 heures, contre 5 jours auparavant.

Le nouveau compteur permet également de connaître sa consommation quotidienne, et donc de mieux la maîtriser : grâce aux informations disponibles sur leur espace personnel en ligne, les [nom des habitants] qui le souhaitent deviendront pleinement acteurs de leurs consommations d'électricité. Ils pourront en mesurer les effets directs sur leurs factures qui seront désormais établies sur la base des consommations réelles, et non plus estimées.

Le compteur Linky donne aussi accès à des offres plus avantageuses proposées par les fournisseurs d'électricité : heures creuses plus flexibles et moins chères, offres spéciales recharge de véhicule électrique ou résidence secondaire... Un comparateur de ces offres est disponible sur le site du Médiateur National de l'Énergie (<https://www.energie-mediateur.fr>).

Une installation simple, rapide, dans le strict respect des consignes sanitaires

L'entreprise de pose FEEDBACK contactera les clients dont le compteur n'est pas accessible sont invités à prendre rendez-vous, tandis que ceux dont le compteur est accessible sont informés de la période d'intervention prévue : ils peuvent recontacter l'entreprise s'ils souhaitent être présent lors de la pose.

Lors de l'intervention, les techniciens respecteront scrupuleusement les gestes barrières, les conditions d'hygiène et les mesures de distanciation sociale pour préserver la santé des habitants et la leur.

Les entreprises de pose seront facilement identifiables par les clients grâce au logo « Partenaire Linky ». Leurs techniciens sont formés et habilités à remplacer les compteurs. L'intervention dure en moyenne 30 minutes, avec une brève coupure de l'alimentation en électricité ; par précaution, il est conseillé de débrancher les appareils les plus anciens. L'intervention est complètement gratuite et ne modifie pas le contrat d'électricité.

En cas de question, vous pouvez contacter le service client d'Enedis du lundi au vendredi de 8h à 17h au 0 800 054 659 (appel et service gratuit depuis un poste fixe)

Liens internet utiles :

- ♦ Page sur le compteur Linky reprenant les gestes barrières
- ♦ Page « Linky, le compteur communicant » sur le site enedis.fr
- ♦ Espace client Enedis
- ♦ Agence de la maîtrise de l'énergie (ADEME) : Linky apporte des bénéfices pour la transition énergétique et le consommateur
- ♦ Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : Quelles données sont transmises par les compteurs communicants ?
- ♦ Le comparateur d'offres fournisseur du Médiateur National de l'Énergie.

Le compteur Linky apporte des services immédiats destinés à vous faciliter la vie.

<p>Avec Linky</p> 	<p>Emménager en toute simplicité</p> <p>En moins de 24 heures, tout est réglé à distance</p>	<p>Relevé automatique de votre consommation</p> <p>Mes relevés se font à distance et sans rendez-vous</p>	<p>Mieux maîtriser votre consommation</p> <p>Vous pouvez suivre votre consommation, mieux la comprendre et agir grâce à un espace personnel sécurisé sur www.enedis.fr/linky</p>	<p>Détection des pannes plus rapide</p> <p>Les pannes réseau sont détectées plus tôt et les interventions plus rapides</p>
<p>Sans Linky</p> 	<p>Pour avoir l'électricité dans votre nouveau logement, vous deviez attendre le passage d'un technicien dans les 5 jours.</p>	<p>La plupart du temps, les relevés se faisaient sur rendez-vous.</p>	<p>Votre consommation réelle n'était relevée que tous les six mois environ.</p>	<p>Enedis ne pouvait pas détecter les pannes réseaux sauf si vous appelez pour signaler une panne.</p>

enedis
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU

PRIORITÉ A LA SÉCURITÉ

La France traverse une situation inédite avec l'épidémie du virus COVID 19. Pendant le confinement généralisé, Enedis a suspendu la majorité de ses activités et notamment l'installation des compteurs Linky, tout de même mobilisée pour débloquer les missions essentielles de service public : interventions d'urgence et dépannages auprès des clients, avec la fin de confinement, le remplacement des compteurs d'électricité sera réalisé exclusivement dans votre commune dans le strict respect des consignes sanitaires.

Parce que la sécurité de nos clients et salariés a toujours été notre priorité, Enedis et tous ses partenaires

- respectent scrupuleusement les mesures de distanciation sociale
- mettent des masques à disposition de tous les techniciens d'intervention
- appliquent le balisage de la zone de travail pour éviter toute approche du chantier par un tiers à moins d'un mètre
- renforcent les conditions d'hygiène des zones de chantier, des outils et des protections de travail

Plus d'information : www.enedis.fr/linky-compteur-communicant

ÉTAT CIVIL du 1^{er} semestre

NAISSANCES

DÉCEMBRE 2019

- 7 : NIZAN Calie, 4 La Garinai
18 : BUCAS Alessio,
3 rue des Frêles
31 : CHARRON Loeza,
29 La Grée de la Roche du Theil

JANVIER 2020

- 05 : OZCAN Zeynep,
1 La Croix Jérôme
08 : DESSAGNE Inès, 2 Le Patis
10 : MORÉAC Léwiné, 56 La Ruée
23 : MORICE Ruby, 22 La hultais
30 : LECLAIRE Wyatt, 1 le Gué

FÉVRIER 2020

- 16 : TRIVIDIC Margaux,
3 rue du Rampono
18 : RIALLAND Noé,
23 La Grée de Via

MARS 2020

- 19 : HIDOUX Rose,
2 impasse les Courtillaux

AVRIL 2020

- 15 : BORIES Mayron, 9 La Hutais
19 : OGER Marius, 10 La Potinai

MAI 2020

- 12 : MAHÉ Marceau, 1 impasse de
La Lande des Quatre Vents
22 : ADAM Leïlia, 24 La Coudrais



MARIAGE

FÉVRIER 2020

- 15 :
Sarah MOURAUD
et Aurore PEREIRA,
Le rocher – 35 550 SAINT-JUST



DÉCÈS

DÉCEMBRE 2019

- 23 : DUCLOS Christophe, Trégueux
26 : PENHOUEZ née GUÉMÉNÉ Marie,
1 rue Marcellin Champagnat

JANVIER 2020

- 05 : THOMAS Anaëlle,
4 La Grée du Bléheu
14 : MÉNARD Pierre, 18 La Ménagerie
18 : ROUXEL Marie, 35000 Rennes

FÉVRIER 2020

- 04 : JAGUT née MARCHAND Aline, 3
Les Courtillaux
06 : LE THUAUT née LE GROS Marie,
15 place Nominoë
17 : PITAULT née MORIN Simonne,
Ehpad de Pipriac

MARS 2020

- 08 : MAHÉ René, 10 Le Verger
22 : DAGNAUD Jean Baptiste, 5 La
Cantinais
21 : COUTREAU Vincent, 32 Grande
Rue
29 : GAUTIER née MACÉ Marie, 23 La
Bayais

AVRIL 2020

- 08 : ERNOULT Bernard, 43, La Ruée

MAI 2020

- 24 : BELLOIR Louis, 9 La Croix Mahé

En raison des événements et des conséquences liés à la situation sanitaire actuelle, il n'est pas possible de proposer un agenda des manifestations pour cette fin d'année. Pour autant, en fonction de l'évolution de cette crise et des décisions gouvernementales, nous espérons que les événements culturels, sportifs et autres pourront reprendre très prochainement.